

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
HEC Liège

Economie circulaire et emploi pour les peu qualifiés : un rôle pour l'économie sociale en Wallonie ?

Mémoire-projet

Auteur : Tatyana WARNIER

Promotrice : Sybille MERTENS

Maître de stage : Denis STOKKINK

Année académique 2019-2020

Master de spécialisation en économie sociale

À travers ces quelques lignes, j'aimerais remercier très chaleureusement ma promotrice, Sybille Mertens. En plus de ses excellentes capacités de pédagogue, elle a toujours pris le temps de relire attentivement mes productions et je remercie sa sincère volonté de vouloir m'aider et me guider dans l'accomplissement de ce mémoire.

Ensuite, je tiens également à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements les plus sincères à mon maître de stage, Denis Stokkink. Travailler au sein du think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ – PLS aura été une première expérience très enrichissante pour moi. PLS n'aura pas mis que l'accent sur une Europe durable, mais aura aussi placé les humains que nous sommes au cœur des préoccupations de son ASBL. Au travers de l'écriture de ce mémoire-projet, dont le contenu est complexe et novateur, j'ai pu m'enrichir d'une matière passionnante à découvrir, à analyser, à synthétiser et découvrir le monde du travail au travers de l'organisation PLS, dont les collaborateurs m'ont permis de grandir sous leur bienveillance. Je les remercie de m'avoir octroyé leur confiance tout au long de mon stage de 6 mois.

Je remercie également les lecteurs pour qui ce mémoire sera, j'ose l'espérer, enrichissant et interpellant.

Last but not least, j'aimerais également remercier mes parents sans qui tout cela n'aurait pas été possible. Six années sont passées, et je suis persuadée que l'issue n'aurait pas été la même sans eux. Ils m'ont toujours soutenue dans mes choix et m'auront toujours poussé à donner le meilleur de moi-même et à ne jamais abandonner. Je les remercie de m'avoir donné les moyens de suivre des études, et je me rends compte au terme de ces six années de la chance que j'ai eue.

Table des matières

Introduction	1
Partie 1 : Économie circulaire	2
Chapitre 1 : Mise en place du concept d'économie circulaire.....	2
1.1 Définition.....	2
1.2 Principes	3
1.3 Avantages de l'économie circulaire	5
1.3.1 Avantages environnementaux	5
1.3.2 Avantages économiques	6
1.3.3 Avantages sociaux.....	8
Chapitre 2 : L'économie circulaire, un modèle innovant mais pourtant peu rentable.....	11
2.1 Freins à l'économie circulaire	11
2.1.1 Freins économiques.....	11
2.1.2 Freins par manque d'expertise et par aversion au changement	12
2.1.3 Freins réglementaires.....	13
2.1.4 Freins organisationnels.....	13
2.2 Masse salariale en augmentation dans l'économie circulaire, un nouveau frein ?	14
Partie 2 : Etat des lieux de l'économie circulaire	17
Chapitre 1 : En Belgique	17
Chapitre 2 : En Wallonie	19
2.1 Les acteurs wallons de l'économie circulaire.....	20
2.2 Les initiatives wallonnes	21
Partie 3 : Etat des lieux du taux d'emploi et de chômage en Belgique et en Wallonie.....	24
Chapitre 1 : Taux d'emploi	25
Chapitre 2 : Taux de chômage.....	27
Partie 4 : Economie circulaire et emploi pour les personnes peu qualifiées, une potentialité pour la Wallonie ?.....	29
Partie 5 : Nécessité d'intervention dans le coût salarial par les politiques publiques dans l'emploi des peu qualifiés.....	30
Partie 6 : Nécessité de financer l'économie sociale d'insertion en priorité dans le secteur de l'économie circulaire	32
Chapitre 1 : Dualisation.....	33
Chapitre 2 : Impact sur la qualité de l'emploi	34
Conclusion.....	35
Bibliographie.....	37

Introduction

Ce mémoire-projet s'inscrit dans le cadre d'un stage de 6 mois réalisé au sein du think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ – PLS situé à Bruxelles. Cette association sans but lucratif s'est engagée depuis 2002 en faveur d'une Europe solidaire et durable et met ses compétences en conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques avec comme devise : Comprendre pour Agir. (POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, 2019).

C'est justement dans le cadre de cette devise que le mémoire-projet s'inscrit : comprendre une problématique afin de définir des recommandations concrètes à proposer aux décideurs politiques. Ce mémoire-projet constituera une « Etude & Dossier » qui sera par la suite publié au sein du think & do tank dans l'un des thèmes phares de celui-ci : l'emploi et l'économie circulaire et qui tentera de comprendre si l'économie circulaire revêt un potentiel d'emplois pour les personnes peu qualifiées en Wallonie et si l'économie sociale peut avoir un rôle dans cette création d'emplois.

Si le 29 juillet 2019 a sonné le jour du dépassement, ou autrement dit le jour où l'humanité avait dépensé l'ensemble des ressources que la Terre était capable de régénérer en un an (WWF, 2019), nous faisons face à un constat qui se veut alarmant et qui nous rappelle qu'il est urgent d'agir. Et quelle meilleure façon d'agir qu'en réfléchissant à une autre manière de produire et de consommer ? Dans cette approche, existe-t-il un modèle capable de réduire nos impacts environnementaux et diminuer l'exploitation des ressources naturelles ? La réponse est affirmative et ce modèle est une économie qui se veut circulaire.

Pour tenter de clarifier ce concept connu et méconnu à la fois, ce mémoire est composé de 6 parties. La première partie reviendra sur le concept d'économie circulaire et ce qu'il peut apporter à l'environnement, à notre économie et aux êtres humains. Bien que l'on soit encore loin d'une nouvelle norme économique dans les entreprises et que cette tendance ne soit pas massivement observable, en Belgique ou dans le monde, nous nous intéresserons dans une deuxième partie à comprendre les freins rencontrés actuellement. Ensuite, il s'agira d'analyser les principes de l'économie circulaire en Wallonie dans la partie 3 et de faire état du nombre de personnes peu qualifiées et quel est donc la part de ceux-ci qui pourrait être « matchée » avec le potentiel d'emplois de l'économie circulaire dans la partie 4. Ce mémoire-projet tentera dans

les deux dernières parties de conclure s'il y a réellement un potentiel de création d'emplois pour les personnes peu qualifiées en Wallonie, et comment le concrétiser si tel est le cas et de déterminer les actions que les pouvoirs publics devraient entreprendre.

Partie 1 : Économie circulaire

Chapitre 1 : Mise en place du concept d'économie circulaire

1.1 Définition

Le concept d'économie circulaire est apparu au début du 21^{ème} siècle à la suite de la montée des préoccupations environnementales. En effet, notre modèle linéaire actuel d'utilisation des ressources selon le schéma « extraire, produire, consommer et rejeter » montre aujourd'hui ses limites et ses faiblesses : épuisement des matières premières, pollution, menace sur la santé au niveau mondial, accumulation des déchets, etc. (Joly & Douillard, 2016). Si ce système basé sur la consommation de biens engendre une forte montée des externalités négatives, celui-ci fait aussi grimper les prix des matières premières nuisant à la compétitivité des entreprises et à l'activité économique. Dès lors, la transition vers un système de renouvellement des ressources s'avère indispensable pour la sauvegarde de notre planète et de l'espèce humaine (Ellen MacArthur Foundation, 2016).

À l'heure actuelle, une définition universellement reconnue de l'économie circulaire n'a pas encore vu le jour dû à l'utilisation de ce concept par de multiples parties prenantes opérant dans des secteurs très hétérogènes (Blomsma & Brennan, 2017). Cependant, l'émergence de cette notion repose pour beaucoup sur les travaux de la fondation Ellen MacArthur, créée en 2010, visant, au travers d'un rapport intitulé « *Towards the circular economy* » rédigé par le cabinet conseil McKinsey, à accélérer la transition vers l'économie circulaire et à démontrer la « *nécessité de transformer notre l'économie actuelle en un système régénératif et durable qui permettrait à l'humanité de s'épanouir à l'intérieur des limites planétaires, et de réussir ce passage difficile vers une façon entièrement pérenne et prospère d'exister sur Terre* » (Sauvé et al., 2016, p16). La Fondation définit donc l'économie circulaire comme « *un système industriel qui est réparateur ou régénérateur par intention et conception* » (Ellen MacArthur Foundation, 2013, p7). L'élimination des déchets occupe une place prépondérante dans ce système puisque ceux-ci deviennent une ressource ou matière première et les consommateurs en deviennent les utilisateurs. En minimisant l'utilisation des matériaux, en prolongeant le cycle

de vie des produits par la réutilisation, mais aussi en diversifiant celle-ci tout au long de la chaîne de valeur, en remanufacturant et en recyclant, l'économie circulaire met l'accent sur la valeur créée tout au long de la chaîne de production et de consommation qui se veulent en boucles (Ellen MacArthur Foundation, 2013). Celle-ci ne peut donc se réduire à la simple action du recyclage car les matières peuvent être conservées plus longtemps dans le cycle production-consommation grâce au recyclage, à la réparation et finalement grâce à l'utilisation des pièces détachées qui la composent en les réutilisant à d'autres fins (Demonté, 2017).

Dans le cadre du plan d'action pour l'économie circulaire récemment mis en place par la Commission européenne en vue de répondre aux enjeux du « pacte vert »¹ visant à faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone d'ici à 2050, la Commission européenne a défini l'économie circulaire comme une économie dans laquelle *« les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible; les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique afin d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur »* (SPW,s. d.-a).

En conclusion, l'économie circulaire, comme son nom l'indique, relie l'extrémité du modèle linéaire, i.e. un produit après son utilisation qui serait normalement jeté, avec son commencement, afin de « boucler la boucle » (Matthews, 2017).

1.2 Principes

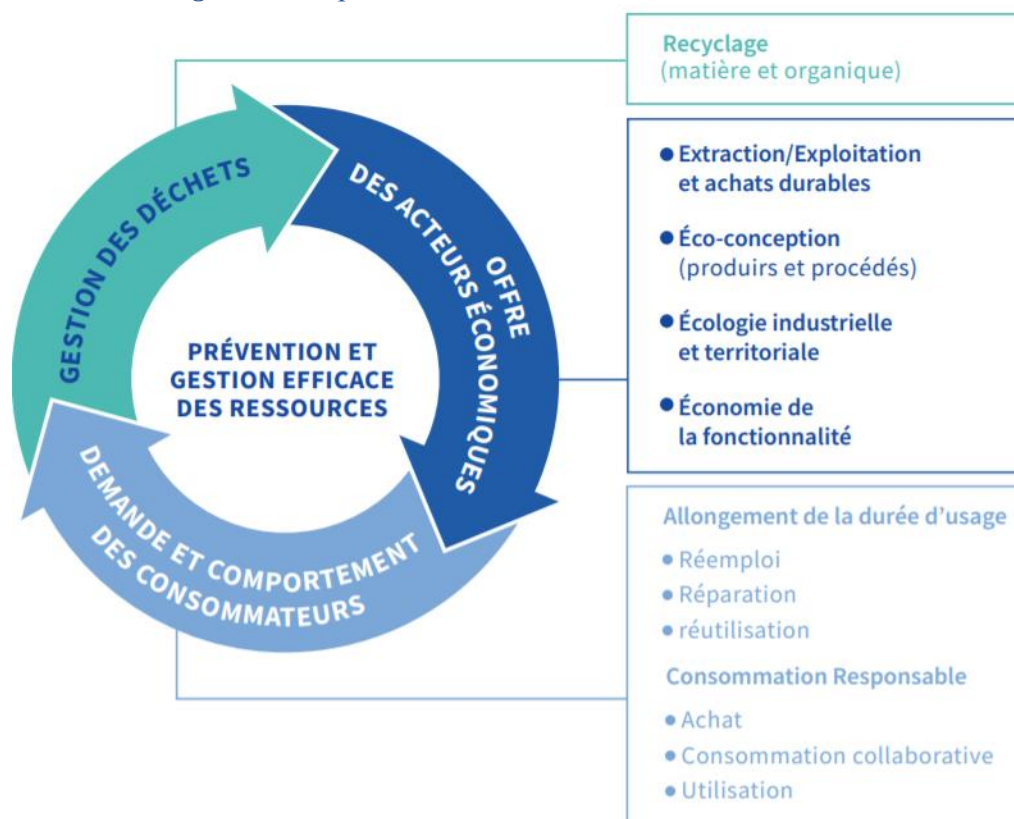
Si l'économie circulaire vise à conserver la valeur des matériaux et des produits aussi longtemps que possible en minimisant les déchets rejetés et en fonctionnant principalement grâce aux énergies renouvelables, l'optimisation de la valorisation de ressources repose sur trois grands principes : réparer, réutiliser et recycler, ou aussi plus communément appelés les « 3R » (be circular be.brussels, s.d.).

L'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) caractérise quant à elle les grands principes de l'économie circulaire en 7 principaux piliers comme l'illustre la Figure 1 ci-dessous, étroitement liés aux 3R, regroupés autour de 3 champs

¹ Pour de plus amples informations, le « pacte vert » pour l'Europe est consultable à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_19_6691

principaux : l'offre des acteurs économiques (production), la demande et comportement des consommateurs (consommation) et la gestion des déchets et du recyclage. Cette vision sort de la simple considération de l'économie circulaire par la gestion des déchets et le recyclage en mettant en perspective l'ensemble du cycle de vie des produits et des services en visant ainsi à diminuer les consommations et à d'optimiser les flux de ressources (ADEME & ARF, 2014).

Figure 1 : Les piliers de l'économie circulaire selon l'ADEME



SOURCE : ADEME, 2014

Le rapport final de l'ADEME, en partenariat avec l'Association des Régions de France (ARF) (2014), visant l'élaboration d'une guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France donne une définition pour chacun des piliers de l'économie circulaire, à savoir :

1. Le **recyclage** regroupe l'ensemble des techniques visant à réintroduire les matières premières issues de déchets dans le cycle de production ;
2. L'**extraction/exploitation** vise une extraction/l'exploitation efficace des ressources de manière à éviter les déchets occasionnés et de limiter l'impact sur l'environnement ;

3. L'**éco-conception** vise à concevoir un bien ou un service en réduisant les externalités négatives que celui-ci engendre sur l'environnement tout au long de son cycle de vie et tout en tentant de préserver ses qualités ;
4. L'**écologie industrielle** est un mode d'organisation industrielle visant à améliorer la circulation des matières premières entre les opérateurs économiques établis sur un même territoire ;
5. L'**économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage de la possession en développant des services liés aux produits eux-mêmes ;
6. L'**allongement de la durée d'usage** d'un produit conduit à la remise en état d'un produit (réparation), au prolongement de la durée de vie d'un produit par la biais du don ou de la revente d'occasion (réemploi) et le démantèlement de produits usagés afin de revendre les pièces en état de fonctionnement (réutilisation) et ;
7. La **consommation responsable** conduit finalement un acteur public ou privé ainsi qu'un citoyen à faire des choix de consommation tenant compte des impacts environnementaux des produits choisis.

1.3 Avantages de l'économie circulaire

Outre ses avantages indéniables sur l'environnement, l'économie circulaire fait aujourd'hui l'objet d'une attention très particulière pour son potentiel de développement économique et de croissance. En effet, ce nouveau modèle d'activité permet à la fois de réaliser des économies, de créer des emplois et de l'activité économique, tout en réduisant les externalités négatives qui impactent notre environnement (PricewaterhouseCoopers, 2016).

1.3.1 Avantages environnementaux

En 2019, un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU) établissait que la population mondiale devrait augmenter de 2 milliards d'habitants d'ici 2050, soit un passage de 7.7 milliards d'habitants à ce jour à 9.7 milliards d'habitants, matérialisant une hausse de près de 26%. Cette tendance démographique inquiète compte tenu de la quantité de ressources naturelles limitées et utilisées par l'humanité. En effet, les prélèvements de ressources ne permettent aujourd'hui pas à la Terre de régénérer les ressources renouvelables et d'absorber nos déchets aussi vite que nos besoins (Institut national de l'économie circulaire, s.d.). De plus, 65 milliards de tonnes de matières premières ont ainsi été extraites en 2010 et ce chiffre devrait dépasser les 82 milliards de tonnes en 2020 (Ellen MacArthur Foundation, 2013).

Si nous arrivons à réduire nos déchets en les réutilisant et en les transformant en matières premières et qu'une diminution de l'utilisation des énergies fossiles se matérialise, l'extraction intensive de ressources naturelles peut être évitée. De plus, la limitation de la pollution des déchets ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre pourront être observées (Ellen MacArthur, 2013). En effet, limiter nos émissions de gaz à effet de serre pourrait être bénéfique à l'environnement car cela limiterait le réchauffement climatique. En 2015, un rapport de l'agence-conseil McKinsey pour la Fondation Ellen MacArthur prévoyait des réductions d'émissions de CO₂ en Europe de 48% d'ici 2030 à 83% d'ici 2050 si le passage d'une économie linéaire vers une économie circulaire s'opérerait.

1.3.2 Avantages économiques

Si l'impact environnemental et la réduction des externalités négatives sont des arguments importants pour justifier la transition vers l'économie circulaire, l'impact de celle-ci sur la compétitivité économique est également significatif.

La compétitivité économique désigne « *la capacité d'un système économique (entreprise, région, état, etc.) à vendre et à fournir durablement un ou plusieurs biens ou services marchands sur un marché donné en situation de concurrence* » (PricewaterhouseCoopers, 2016, p11). La compétitivité d'un agent économique s'accroît lorsque celui-ci arrive à obtenir plus de parts de marché mais également lorsqu'il arrive à innover et à gagner en productivité. Dans ce cadre, deux dimensions de la compétitivité doivent être considérées : la compétitivité-prix qui se définit comme « *comme la capacité à produire des biens et des services à des prix inférieurs à ceux de la concurrence* » (PricewaterhouseCoopers, 2016, p12) et la compétitivité hors-prix qui désigne « *la capacité à se différencier de la concurrence par des moyens différents des prix* » (PricewaterhouseCoopers, 2016, p12).

Premièrement, l'économie circulaire peut améliorer la compétitivité-prix des entreprises par le biais d'une réduction des coûts des matières premières, des coûts des énergies, des coûts des transports et des coûts de gestion des déchets (PricewaterhouseCoopers, 2016). Un rapport de la Fondation Ellen MacArthur (2016) indique que les matières premières représentent 40 à 60% des coûts des entreprises manufacturières. Par conséquent, une entreprise développant un système de renouvellement des ressources (via par exemple des méthodes de valorisation des déchets) l'entraînera à devenir moins dépendante des matières premières limitées, souvent

importées et à prix très élevés. Dès lors, la gestion plus efficace des ressources, en travaillant notamment sur la traçabilité des produits, aura un impact sur la consommation énergétique qui se verra considérablement réduite pour la production (PricewaterhouseCoopers, 2016). Enfin, la relocalisation de la production sur les territoires nationaux permettra aux entreprises de valoriser les déchets localement et par conséquent de pouvoir s'approvisionner de manière directe (PricewaterhouseCoopers, 2016).

De plus, l'économie circulaire aura également un impact positif sur la compétitivité hors-prix car cette nouvelle économie entraînera la création de nouveaux biens et services sur le marché. Cela permettra aux entreprises de développer une offre différente ce qui rencontrera les attentes de ses clients, améliorant ainsi l'image de celles-ci (PricewaterhouseCoopers, 2016).

Afin de donner une idée des économies pouvant être réalisées, un rapport de 2015 de la fondation Ellen MacArthur en collaboration avec McKinsey et Stiftungsfonds für Umweltökonomie und Nachhaltigkeit (SUN), la nouvelle branche de la Fondation Deutsche Post spécialisée dans l'économie environnementale, estime des économies pouvant aller jusqu'à 600 milliards de dollars par an sur les ressources primaires d'ici 2030 en Europe. Le rapport ajoute qu'avec les 1 200 milliards de dollars d'économies réalisables sur les dépenses autres que les ressources et sur les externalités, l'Europe pourrait ainsi générer une économie de 1 800 milliards de dollars d'ici 2030 (Ellen MacArthur Foundation, 2015), soit une augmentation du PIB de 7 points par rapport au PIB actuel et 900 milliards de dollars de plus qu'en suivant le modèle économique linéaire actuel (Ellen MacArthur Foundation, 2016).

En conclusion, l'économie circulaire permettra la création d'une valeur ajoutée. Pour rappel, la valeur ajoutée représente par définition « *la richesse produite par les entreprises et les organismes des secteurs d'activités considérés. De manière simplifiée, la valeur ajoutée est obtenue en soustrayant du chiffre d'affaires les coûts intermédiaires* » (PricewaterhouseCoopers, 2016, p14). Celle-ci pourra se matérialiser via le prolongement de la durée des produits, la réutilisation, la réparation, etc. et l'optimisation de l'utilisation des ressources (Sirris, 2018), ce qui réduira à terme les coûts intermédiaires de l'entreprise et lui permettra de développer de nouveaux biens et services améliorant par conséquent les performances de son offre (PricewaterhouseCoopers, 2016). Ensuite, l'économie circulaire permettra d'améliorer la balance commerciale de l'Europe puisque le nombre d'importations, et principalement l'importation des matières premières, chutera. Enfin, elle permettra

également de réduire le coût de traitement pour la collectivité des externalités provenant du modèle linéaire actuel (Henry *et al.*, 2019).

1.3.3 Avantages sociaux

Outre l'impact sur la compétitivité-prix et la compétitivité hors-prix des entreprises, la nouvelle offre de biens et de services dans la mise en place de boucles d'économie circulaire ainsi que la transformation des déchets en ressources ouvre de nouveaux horizons au sein de l'entreprise et impliquera la création de nouvelles fonctions.

Les études permettent aujourd'hui d'avancer que l'économie circulaire sera créatrice d'emplois. Toutefois, il s'avère nécessaire de pouvoir comprendre la nature de ces emplois et leurs exigences en matière de connaissances et de compétences afin de pouvoir fournir la main d'œuvre adéquate pour les emplois circulaires en Belgique et plus précisément en Wallonie (Dufourmont *et al.*, 2019).

Du point de vue économique, trois mécanismes peuvent expliquer la création d'emplois dans l'économie circulaire. Tout d'abord, et comme mentionné dans les avantages économiques, les boucles feront naître de nouvelles activités, principalement dans les filières du réemploi, de la réparation ou encore de la gestion des déchets, qui seront caractérisées par une plus forte intensité de main d'œuvre car celles-ci nécessiteront une présence physique et une proximité aux consommateurs (Deboutière & Gorgeault, 2015). Ensuite, la nature des activités nouvellement créées par l'économie circulaire produira des économies d'échelles limitées en termes de transport ou encore de volume. Par conséquent, cela limitera les risques de délocalisation, permettra de relocaliser la production à l'intérieur des territoires et créera des emplois locaux (Willeghems & Bachus, 2018). Finalement, le rapport entre les biens et les services se verra modifié en raison de l'augmentation de la durée de vie des biens laissant une place plus prépondérante au développement des services autour des produits eux-mêmes et créant ainsi de l'emploi (Willeghems & Bachus, 2018).

La Commission européenne a annoncé dans son nouveau plan d'action pour l'économie circulaire, lancé en 2020 dans le cadre du nouveau « pacte vert » pour l'Europe, les retombées positives de l'économie circulaire en termes de croissance du PIB et de création d'emplois. Elle annonce que ce ne sont pas moins de 700 000 emplois qui pourront être créés grâce à l'économie

circulaire et que l'Europe pourrait s'attendre à une hausse de son PIB de 0.5% d'ici à 2030 (Commission européenne, 2020). Pour la Belgique plus particulièrement, une étude sur le potentiel économique de l'économie circulaire en Belgique de PricewaterhouseCoopers (PwC) en date de 2016 chiffre un potentiel de création d'emplois de 15 000 à 100 000 emplois à l'horizon 2030.

Deux choses doivent être précisées quant aux chiffres annoncés. Premièrement, l'économie circulaire créera de l'emploi, mais, les estimations de la Commission, de la Fondation Ellen MacArthur ou encore de PwC ne font pas état de la destruction d'emplois qu'engendrera cette nouvelle économie. Ceci résulte en des estimations qui ne peuvent dès lors pas être considérées comme une création nette d'emplois mais bien comme une création brute d'emplois représentant la somme des emplois nouvellement créés (ECOLO, 2015). Plus particulièrement, une destruction d'emplois sera attendue dans les secteurs miniers ou encore dans la fabrication de produits neufs (le Moigne, 2014). Si la littérature ne permet aujourd'hui pas de quantifier le nombre d'emplois en proie à la destruction à l'échelle européenne ou même à l'échelle belge afin de pouvoir les soustraire à la création brute d'emplois et ainsi pouvoir estimer une création nette d'emplois (ECOLO, 2015), cette même littérature tend à avancer que l'économie circulaire créera plus d'emplois qu'elle n'en détruira. En effet, Remy le Moigne estime que si l'on substitue la consommation des ressources naturelles par celle de la main d'œuvre dans chacune des boucles de l'économie circulaire (le recyclage, la refabrication, la réparation et la réutilisation), on remarquera que chaque boucle crée de l'emploi, et cette tendance sera d'autant plus forte que la boucle sera « courte », c'est-à-dire que plus la substitution des ressources naturelles par la ressource du travail est importante, plus la création d'emplois sera également importante (le Moigne, 2014).

Deuxièmement, le potentiel de création d'emplois dans l'économie circulaire en Belgique est présenté selon une très large fourchette. En effet, l'horizon 2030 étant encore relativement lointain et les incertitudes découlant de potentiels futurs développements technologiques et d'innovations et des feuilles de route relatives à l'économie circulaire en Belgique et en Europe, l'étude de PwC (2016) considère 3 scénarios de développement de l'économie circulaire illustrés dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2 : Le développement de l'économie circulaire selon 3 scénarios



SOURCE : PwC, 2016

Le premier scénario (S0) considère une économie circulaire avec une progression stable des initiatives d'ici 2030, c'est-à-dire en ligne avec les évolutions constatées ces dernières années et où aucune nouvelle initiative spécifique ou complémentaire aux initiatives existantes n'aura vu le jour. Le deuxième scénario (S1) prend en compte de nouvelles initiatives, mais qui restent cependant modérées. En effet, celles-ci recensent un coefficient d'évolution plus élevé que dans le premier scénario, mais qui restera tout de même bien inférieur au dernier scénario. Enfin, le troisième scénario (S2) prend en considération des initiatives volontaristes et ambitieuses au niveau des régions, de l'Etat fédéral mais également dans les pays limitrophes et au sein de l'Union européenne (PricewaterhouseCoopers, 2016).

Par conséquent, ces différents scénarios peuvent ainsi expliquer un potentiel de création d'emplois en Belgique de 15 000 emplois dans le cas d'une évolution de l'économie circulaire qui suit les tendances actuelles (S0) et un potentiel de 100 000 emplois dans le cas d'un avènement d'initiatives qui se veulent transformationnelles (S2).

Le troisième scénario démontre bien l'impact des décisions des politiques publiques spécifiques sur la création d'emplois dans l'économie circulaire. En effet, l'avènement des plans et autres feuilles de route favorisant une transition vers l'économie circulaire peut considérablement impacter la création d'emplois dans ce secteur (PricewaterhouseCoopers, 2016) et que c'est, par voie de conséquence, la décision politique qui permettra l'accession à un scénario ambitieux, créant d'avantage d'emplois.

Ensuite, ces nouveaux emplois créés peuvent s'adresser à un large éventail de qualifications : du travailleur peu à celui très qualifié (Deboutière & Georgeault, 2015). Nous identifions la

qualification d'un individu comme l'ensemble des connaissances et compétences utilisables en situation de travail. Celles-ci s'acquièrent par la formation (initiale et continue) et par l'expérience, notamment professionnelle (Conseil Supérieur de l'emploi, 2013). L'Office National de l'Emploi (ONEM) a défini les travailleurs peu qualifiés comme des personnes n'ayant pas de diplôme secondaire (CESS), les moyennement qualifiés comme des personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire et enfin, les hautement qualifiés comme des personnes disposant au minimum d'un diplôme de bachelier (ONEM, 2013). Toutefois, il serait intéressant d'affiner les qualifications en faisant également intervenir l'expérience professionnelle acquise par les individus.

Finalement, les personnes plus hautement qualifiées seront sollicitées dans des domaines comme l'innovation et la conceptualisation de nouvelles boucles de production. En revanche, l'entretien de ces boucles s'adresse plus particulièrement aux personnes disposant de qualifications moindres, ce qui leur permettrait de se réinsérer dans le marché du travail dans des domaines comme la collecte sélective, la gestion des déchets, la réparation, le désassemblage ou encore le réassemblage (Deboutière & Georgeault, 2015). L'emploi à destination des peu qualifiés favoriserait notamment l'insertion sociale, en lien avec les structures de l'économie sociale qui seront détaillées plus tard dans ce mémoire.

Chapitre 2 : L'économie circulaire, un modèle innovant mais pourtant peu rentable

Si l'économie circulaire peut tant apporter à la planète, à l'humain et à la compétitivité des entreprises, cette transition n'est à ce jour pas naturelle pour le secteur manufacturier car de nombreux freins à l'économie circulaire subsistent. En effet, si la littérature liste principalement tous les bienfaits de l'économie circulaire, la transition d'un modèle linéaire vers un modèle circulaire occasionne des coûts importants en termes de processus, d'investissements mais aussi en termes de coûts salariaux.

2.1 Freins à l'économie circulaire

2.1.1 Freins économiques

La dimension économique de l'économie circulaire est une dimension importante pour les entreprises. De fait, une entreprise s'engagera dans un profond changement de sa chaîne de

valeur et de production si cela lui permettra *in fine* de réduire ses coûts et/ou augmenter ses marges d'exploitation, et donc d'y trouver un intérêt (Adoue *et al.*, 2014). La mise en place d'une telle démarche demandera dans un premier temps des investissements importants en matière de Recherche & Développement (R&D) afin que l'inexpérience de l'entreprise dans l'économie circulaire ne soit pas un frein économique à son avènement (Adoue *et al.*, 2014) ainsi qu'une prise de risque importante due à l'incertitude concernant le résultat (Lazzeri, 2017).

Ensuite, d'autres investissements seront requis dans les cas où l'entreprise devrait s'adapter au niveau technologique (en s'approvisionnant en nouvelles machines par exemple), où elle devrait former son personnel à une nouvelle façon de travailler et où elle devrait simplement engager plus de main d'œuvre. Tout ceci sera attrayant et faisable pour l'entreprise si le « coût de maintien des matériaux en circulation » est inférieur au coût des matières premières (Kampelmann, 2016). En effet, tous ces aménagements demandent du temps et le retour sur investissement n'est pas directement observable ou toujours assuré.

2.1.2 Freins par manque d'expertise et par aversion au changement

Tout d'abord, un gros manque d'informations accessibles aux consommateurs a été soulevé, ce qui limite leur intérêt et leur conscientisation pour l'économie circulaire, entraînant par conséquent une faible demande pour les produits, biens et/ou services liés à l'économie circulaire (Teigeiro *et al.*, 2018). Tant que cette demande restera faible, cela ne motivera pas les entreprises à se former dans ce sens, à développer des biens et/ou services circulaires et par conséquent à s'engager dans un changement de business model (Adoue *et al.*, 2014).

Ensuite, le manque de connaissances de l'économie circulaire et de son fonctionnement est aussi observé dans les entreprises. Ce manque d'expertise freine donc considérablement leur passage vers cette économie alternative. Une étude de l'Institut de l'Economie circulaire soulève que « *l'entreprise mettant en place une boucle fermée devient de fait acteur d'un secteur qui lui est en général inconnu, celui du déchet* » (Adoue *et al.*, 2014, p19).

Enfin, l'économie circulaire doit induire un profond changement de mentalité, tant au niveau des consommateurs, représentant la demande de biens et services, qu'au niveau des producteurs, représentant l'offre de biens et services, ou encore au niveau des politiques

publiques représentant l'intérêt général. Afin de pouvoir sortir de cette fuite en avant, les agents économiques devront dépasser la somme des intérêts individuels afin de réfléchir à l'intérêt collectif (Henry *et al.*, 2019), ce qui constitue probablement le plus grand obstacle à l'avènement de l'économie circulaire. En effet, les consommateurs devront revoir leurs habitudes de consommation et penser aux conséquences de leurs actions, les producteurs devront réfléchir à une production décarbonée et enfin, les politiques publiques devront quant à elles s'assurer d'un accompagnement efficace des agents économiques dans cette transition.

2.1.3 Freins réglementaires

Si la Belgique et l'Europe cherchent à accélérer la transition vers une économie circulaire, il est curieux de voir que la législation montre encore quelques obstacles à l'essor de ce modèle alternatif. En effet, il serait nécessaire de mettre en place des mesures réglementaires, normatives et fiscales afin d'inciter les entreprises à comprendre l'intérêt de l'économie circulaire et à se diriger vers celle-ci. D'ailleurs, de nombreuses législations sont aujourd'hui encore en inadéquation avec l'économie circulaire (Teigeiro *et al.*, 2018). Si l'on se réfère par exemple à la législation sur la taxe d'incinération, celle-ci n'est à ce jour pas harmonisée à travers l'Europe. Les coûts d'incinération peuvent aller de 45€/tonne en République Tchèque à 175€/tonne en Allemagne (Boughriet, 2012). De plus, le recyclage peut parfois être un procédé plus coûteux que le coût d'incinération du produit.

Finalement, une législation trop lourde regroupant une série d'exigences environnementales et administratives peut dissuader les entreprises à s'engager dans un changement radical de moyens de production (Adoue *et al.*, 2014). En effet, les entreprises ne disposent pas toujours des moyens et du temps nécessaire afin de gérer ces charges administratives, liées à une législation complexe, ainsi que des employés capables de remplir ces dossiers. (Rizos *et al.*, 2016).

2.1.4 Freins organisationnels

La mise en œuvre de l'économie circulaire requière « *la mise en place de réseaux efficaces et économiques dans la collecte de matières à recycler et de flux* » (Lazzeri, 2017). En effet, le modèle circulaire demandera tant une coopération forte au sein de l'entreprise entre ses différents départements qu'une coopération entre les infrastructures qui travaillent ensemble

(Bonet Fernandez *et al.*, 2014). Dans ce cadre, l'entreprise est en partie dépendante de ses fournisseurs, qui la fournit en matières premières ou en composantes (Adoue *et al.*, 2014), et devra, dans son passage d'un modèle linéaire à un modèle circulaire, trouver des solutions, tant au niveau technologique qu'au niveau logistique, avec ceux-ci afin qu'ils puissent continuer à travailler ensemble et dans une volonté de développer des modes de production résilients (Lazzeri, 2017).

En effet, l'économie circulaire nécessite de la R&D, l'implication des fournisseurs et des sous-traitants mais aussi des recycleurs afin de penser ce changement de manière transversale et dans une vision systémique, ce qui diffère totalement d'un fonctionnement en silo de bon nombre d'entreprises (Lazzeri, 2017) où chaque département se concentre sur sa propre spécialité sans forcément communiquer avec les autres, témoignant d'un management pyramidal où les décisions sont prises au sommet de la hiérarchie (Le Gurun, 2019).

2.2 Masse salariale en augmentation dans l'économie circulaire, un nouveau frein ?

Un avantage important de l'économie circulaire est qu'elle permet de relocaliser les activités dans les territoires et offre donc des nouvelles perspectives d'emploi (Willeghems & Bachus, 2018). Comme déjà évoqué dans les avantages sociaux, cette création d'emplois sera la plus prépondérante dans des secteurs friands en main d'œuvre dans la réalisation de tâches telles que le démontage, le tri, la déconstruction sélective, la réparation et le reconditionnement de matériaux réinjectés dans le circuit économique (Belin & Hananel, 2019).

De surcroît, certaines activités sont difficilement automatisables car la technologie actuelle ne permet pas de trier les déchets de manière efficace et/ou rentable. Par conséquent, le tri se veut manuel et basé sur le jugement humain. De plus, ces activités s'opèrent sur le territoire local, non loin de la source des déchets, créant ainsi des emplois locaux et non délocalisables (le Moigne, 2014). Finalement, ces emplois favorisent une insertion sociale puisque ceux-ci peuvent s'adresser à des travailleurs disposant de qualifications moindres.

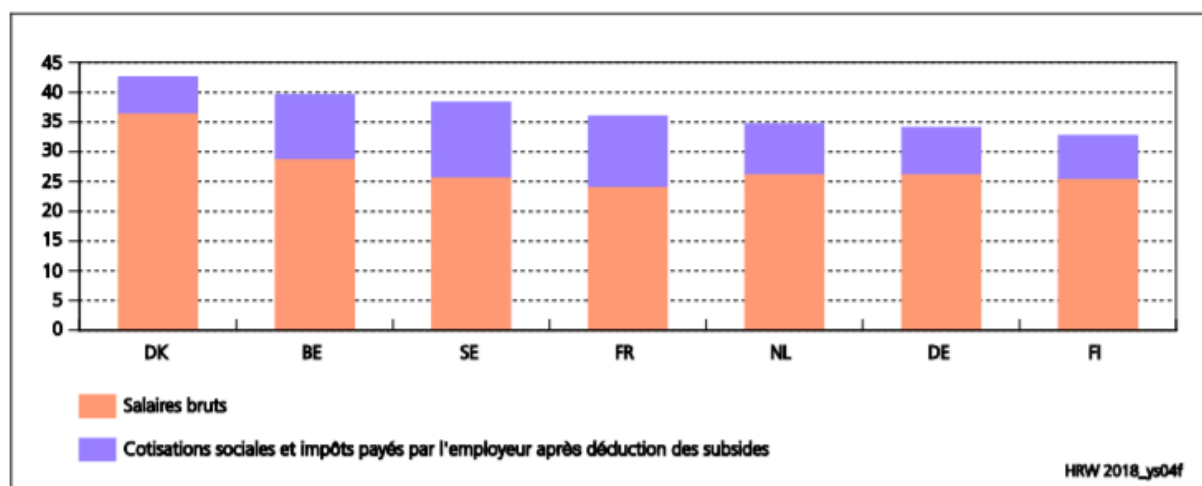
Tous ces éléments peuvent nous amener à penser qu'une augmentation de la masse salariale peut être attendue dans les entreprises adoptant des pratiques d'économie circulaire. Cela peut également nous amener à réfléchir à l'impact de cette augmentation sur la compétitivité de l'entreprise et la réduction de ses coûts intermédiaires. En effet, les gains économiques réalisés

par l'entreprise pourraient être contrebalancés par des coûts supplémentaires en ressources humaines (Belin & Hananel, 2019). Ceci pourrait donc remettre en question la valeur ajoutée pouvant être réalisée par les entreprises lorsqu'elles entreprennent des démarches d'économie circulaire. Malheureusement, la littérature ne rend pas compte de ce trade-off. En effet, il pourrait être intéressant de voir dans quelle proportion la diminution des coûts en matières premières pourrait augmenter l'embauche de nouveaux travailleurs dans l'entreprise afin de pouvoir rendre compte du réel impact de l'économie circulaire sur la compétitivité de celle-ci.

De plus, une soudaine augmentation de la masse salariale pourrait venir déstabiliser les entreprises qui considèrent le coût salarial comme un facteur déterminant pour l'emploi et donc pour l'embauche de nouveaux travailleurs. En effet, le coût salarial d'un employé, ou plus précisément ce qu'un employé coûte à son employeur, est composé d'une part du salaire brut dû par l'employeur à l'employé et d'autre part des cotisations sociales patronales versées directement par l'employeur à l'Office nationale de sécurité sociale (ONSS) (Service public fédéral Emploi, s.d.). Par conséquent, au plus le coût salarial est élevé, au moins l'employeur sera enclin à embaucher et vice-versa (Service public fédéral Emploi, s.d.).

Il est important de savoir que le coût salarial en Belgique est l'un des plus élevés de l'Union européenne. Comme le met en évidence le graphique 1 ci-dessous, la Belgique affichait le deuxième coût salarial horaire, sur base de l'agrégat des branches d'activité industrie, construction et services, le plus élevé de l'Union européenne en 2017, après le Danemark, soit un coût salarial horaire moyen s'élevant à 39,9 euros (Conseil supérieur de l'emploi, 2018).

Graphique 1 : Coût du travail par heure ouvrée en comparaison internationale (pour l'ensemble de l'économie, en euros, 2017).



SOURCE : CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, 2018

Si l'on compare encore à plus grande échelle européenne, le graphique 2 fait remarquer qu'il existe de très fortes disparités au sein de l'Union européenne en matière de coût salarial. On peut observer des coûts salariaux nettement inférieurs à la Belgique qui, avec un salaire horaire s'élevant à 39.7 euros en 2018, s'est entretemps classée troisième derrière le Danemark et le Luxembourg, dans les pays du Sud comme l'Espagne, la Grèce ou encore le Portugal et des coûts salariaux encore inférieurs dans les pays de l'Est comme la Bulgarie, la Lituanie ou encore la Hongrie (Conseil supérieur de l'emploi, 2019). Selon un rapport du Conseil supérieur de l'emploi sur l'état des lieux du marché du travail en Belgique et dans ses régions (2019), les écarts pourraient être moins importants. En effet, le standard de vie entre les pays de l'Est et la Belgique étant différents, les écarts seraient réduits si le graphique estimait les coûts en standard de pouvoirs d'achats et donc corrigés pour les écarts de coût de la vie entre ces pays. Cependant, même si celui-ci se voyait réduit, cela n'empêcherait pas l'écart de coût salarial de rester élevé.

Graphique 2 : Coût du travail par heure ouvrée dans l'Union européenne (pour l'ensemble de l'économie, en euros)



SOURCE : CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, 2019

Un coût salarial élevé amène les entreprises à réagir de deux manières. Tout d'abord, elles peuvent décider de décentraliser leurs activités vers l'étranger afin de pouvoir profiter de coûts salariaux moins élevés et par conséquent réduire leurs coûts intermédiaires (Drumetz, 2004). La délocalisation concerne généralement des activités industrielles intensives en main d'œuvre qui ne requièrent pas une technologie très poussée vers des pays où les travailleurs qualifiés coûtent peu et où ceux-ci sont abondants sur le marché (Drumetz, 2004). Cette tendance pose

donc un problème d'employabilité de la main d'œuvre peu qualifiée dans les pays plus développés et où le coût salarial est élevé, comme la Belgique. Comme le font remarquer Mathieu & Sterdyniak (2005) dans un article pour l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), ce phénomène entraîne la naissance de travailleurs peu qualifiés inemployables dans les pays développés car leur rapport coût/productivité n'est plus en phase avec la compétition internationale ou même européenne, comme le graphique 2 tend à nouveau à le démontrer. Deuxièmement, les entreprises pourraient chercher à remplacer les travailleurs par des machines, et ceci est d'autant plus observable pour des travailleurs peu qualifiés. En effet, les travailleurs peu qualifiés belges ont un rapport coût/productivité élevé. Dès lors, renforcer l'automatisation du processus de production, quand cela est possible, permet aux entreprises de garder une position concurrentielle sur le marché (Timmermans, 2012).

Partie 2 : Etat des lieux de l'économie circulaire

Maintenant que les bases de l'économie circulaire sont posées et que les avantages et inconvénients ont pu être listés et détaillés, qu'en est-il de la situation de l'économie circulaire en Belgique et plus particulièrement en Wallonie ? À ce stade, une analyse plus approfondie sur l'état de l'économie circulaire en Wallonie sera réalisée afin de pouvoir conclure à la fin de ce mémoire si l'économie circulaire et l'emploi pour les personnes peu qualifiées revêt ou non un rôle important pour l'économie sociale en Wallonie.

Chapitre 1 : En Belgique

Tenir compte de l'épuisement des ressources et se préoccuper de l'utilisation efficace de celles-ci ne date pas d'hier pour la Belgique. En effet, en 1974, notre pays a été l'un des tout premiers à adopter une législation sur les déchets dangereux et à tenter de réduire au maximum les déchets, tout en les gérant de manière optimale (Henry *et al.*, 2019). D'ailleurs, la Belgique s'est classée au deuxième rang de l'Union européenne en matière de recyclage des déchets en 2016, où près de 77% des déchets belges ont pu être recyclés (United Nations Environment Program, 2020). Bien évidemment, la Belgique ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et cumule les initiatives tant au niveau fédéral que régional. Le gouvernement fédéral présentait en 2016 sa feuille de route en faveur d'une économie circulaire regroupant 21 mesures (Henry *et al.*, 2019). Ajoutées à cela, des initiatives régionales existent en Flandre, à Bruxelles-Capitale

et en Wallonie. Les initiatives engagées en Wallonie seront détaillées dans le chapitre suivant (Chapitre 2 : En Wallonie).

Selon un rapport de la Fondation Roi Baudoin en 2019, la Belgique comptabilise un total de 262 000 emplois circulaires (7.5% du nombre total d'emplois) dont 58 000 emplois à Bruxelles-Capitale (8,1 % du nombre total d'emplois), 148 000 emplois en Flandre (7,5 % du nombre total d'emplois) et 56 000 emplois en Wallonie (6.8% du nombre total d'emplois) (Dufourmont *et al.*, 2019)

Toutefois, il s'avère nécessaire d'interpréter ces chiffres avec prudence car l'étude ne précise pas comment ce « nombre total d'emplois » est calculé. En effet, s'agit-il uniquement de la proportion d'emplois salariés qui reprend l'ensemble des personnes sous contrat de travail, c'est-à-dire « *le contrat par lequel un travailleur s'engage à fournir un travail contre rémunération sous l'autorité de l'employeur* » (Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, s.d.) ou peut-on ajouter à cela les travailleurs indépendants qui s'engagent à exercer un travail pour un prix déterminé, sans qu'il y ait l'existence d'un lien de subordination dans la réalisation de leur travail (Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, s.d.) ? Dès lors, estime-t-on ces chiffres en postes de travail, où un travailleur salarié peut occuper plusieurs postes de travail salarié ou peut combiner un ou plusieurs postes de travail salarié ainsi qu'un poste d'indépendant (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, s.d.), ou en termes d'Équivalents Temps Plein (ETP) correspondant dans ce cas aux activités exercées sur la base d'un temps plein, soit à hauteur de la durée légale de 38 heures par semaine en Belgique (belgium.be, 2016) ? Il serait dès lors intéressant de pouvoir recenser d'autres études pour comparaison. Malheureusement, cette étude est la seule à donner une représentation du nombre d'emplois circulaires en Belgique.

Enfin, la majorité des activités liées à l'économie circulaire en Belgique se centralise essentiellement autour d'activités telles que la collecte ou la préparation au recyclage (compactage des ressources) (Henry *et al.*, 2019). Ces activités sont présentes dans des boucles à faible valeur ajoutée compte tenu du fait que la taille de marchés belges comparée aux marchés des pays voisins est réduite, ce qui induit une difficulté pour le pays à amortir ses investissements sur des tailles de marché plus importantes et par conséquent de ressources à recycler (Henry *et al.*, 2019).

Chapitre 2 : En Wallonie

La Wallonie est la région de Belgique qui compte le nombre le plus faible d'emplois circulaires mais aussi la proportion la plus faible d'emplois circulaires par rapport au nombre total d'emplois, qui, pour rappel, doit être interprété avec prudence.

En 2019, le Parlement wallon publiait un rapport introductif sur l'économie circulaire en Wallonie permettant d'établir un état des lieux de l'avancement de celle-ci. Tout d'abord, ce rapport liste quatre opportunités que représente l'économie circulaire pour la Wallonie (Henry *et al.*, 2019):

- 1) Sociale : la création de plus de **36 000 nouveaux emplois en Belgique d'ici 2020**. Ce chiffre provient d'une étude réalisée par Agoria (la fédération des entreprises de l'industrie technologique) et Sirris (le centre collectif de l'industrie technologique) en 2017. Cependant, ni l'étude en question ni le rapport parlementaire ne précisent la méthodologie utilisée pour le calcul de cette création d'emplois.
- 2) Économique : favoriser une croissance supplémentaire de +1,04% (points/an) ainsi qu'une réindustrialisation locale et durable ;
- 3) Environnementale : réduire de moitié les émissions de dioxyde de carbone, réduire de 30% la consommation des ressources primaires, et réduire le coût de traitement pour la collectivité des externalités provenant du modèle linéaire ;
- 4) Gouvernance : développer une vision holistique pour gérer la complexité de notre société et favoriser une prospérité, relier et coordonner les multiples acteurs et initiatives pour amplifier la dynamique. Dans ce cadre, nous pouvons considérer une approche systémique se situant tant au centre de la dimension du business, de la nature, des technologies et de l'être humain.

De plus, le rapport indique que les principales valeurs ajoutées, tant au niveau économique qu'en termes d'emplois (locaux), se situent dans les secteurs du recyclage et du secteur manufacturier et plus précisément dans les activités suivantes (Henry *et al.*, 2019) :

- Préparation au réemploi
- Préparation des recyclats pour la production de nouveaux objets

2.1 Les acteurs wallons de l'économie circulaire

Les principaux acteurs de l'économie circulaire en Wallonie sont de deux types : les entreprises classiques, ou dites à but lucratif, et les entreprises sociales. Si ces entreprises inscrivent toutes leurs activités dans des dynamiques circulaires, celles-ci le font dans un but pourtant bien distinct.

Afin de pouvoir comprendre cette observation, il est tout d'abord nécessaire de revenir sur le concept d'économie sociale. Le modèle d'économie sociale, né au 19^{ème} siècle au sein des milieux ouvriers afin de répondre collectivement à des besoins sociaux, se distingue du modèle économique capitaliste par ses valeurs et principes (Defourny & Nyssens, 2017). Dans un ouvrage qui entend décoder les réalités de l'économie sociale et solidaire et qui a été dirigé par Jacques Defourny et Marthe Nyssens (2017), les entreprises sociales sont définies comme des entreprises allant au-delà de l'intérêt de leur actionnariat et ayant une finalité explicite de service à la collectivité. Par conséquent, une entreprise sociale est mue par une finalité sociale, sociétale et/ou environnementale et non plus par une simple finalité de profit comme les entreprises classiques à but lucratif. Dans ce cadre, l'entreprise sociale considère le profit comme un moyen d'atteindre ses objectifs et non plus comme une fin en soi. En plus de la mission sociale faisant partie intégrante de l'activité de l'entreprise, celle-ci adopte une gouvernance démocratique sous le principe « 1 personne = 1 voix » intégrant au maximum toutes ses parties prenantes et réduisant ainsi les inégalités (Defourny & Nyssens, 2017).

De plus, ces acteurs se sont regroupés au sein de deux fédérations. Tout d'abord, la fédération go4circle qui mobilise toutes les entreprises classiques actives dans l'économie circulaire et ensuite, la fédération RESSOURCES qui recense les entreprises sociales actives dans cette même économie. D'ailleurs, ces finalités opposées peuvent facilement être observées lorsque l'on se penche sur les missions formulées par les deux fédérations. En effet, la fédération go4circle vise la « *transformation optimale des matériaux usagés et permet à ses membres de devenir des maillons indispensables dans la gestion des matériaux en Belgique* » (go4circle, s.d.) tandis que la fédération RESSOURCES a pour mission de « *défendre l'intérêt de ses membres et de les accompagner dans la création de valeurs économiques, sociales et environnementales* » (RESSOURCES, 2020).

Cependant, le regroupement de ces acteurs au sein de deux fédérations leur a permis de construire un écosystème dans lequel les membres peuvent se rencontrer afin de s'aider

mutuellement dans le développement de pratiques d'économie circulaire, mais également afin de trouver des solutions innovantes ensemble face aux obstacles rencontrés (go4circle, s.d.). Sans ces fédérations, leur rencontre n'aurait probablement pas eu lieu, ce qui aurait eu pour résultat un ensemble d'entreprises se retrouvant bloqué avec leurs difficultés et qui auraient peut-être renoncé à passer le cap. De plus, les membres, ayant tous intégrés des pratiques d'économie circulaire dans leurs business model, se sont réunis en ayant pour promouvoir cette économie alternative, faire évoluer la législation pour obtenir des mesures en adéquation avec l'économie circulaire et représenter leurs intérêts (go4circle, s.d. ; RESSOURCES, 2020).

Nous pouvons donc en conclure que les acteurs de l'économie circulaire se regroupent autour de deux types d'entreprises : les entreprises conventionnelles qui se regroupent au sein de la fédération go4circle visant une finalité de rendement pour ses actionnaires via des pratiques d'économie circulaire et les entreprises sociales qui se rassemblent au sein de la fédération RESSOURCES qui vise le développement d'activités circulaire pour la poursuite d'une finalité sociale, matérialisée la plupart du temps par une finalité d'insertion socio-professionnelle des travailleurs peu qualifiés.

2.2 Les initiatives wallonnes

Dans sa Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2019-2024, le Gouvernement wallon entend faire de l'économie circulaire un axe important de sa politique économique et environnementale en s'inscrivant « *clairement dans une double logique de « zéro déchet » et d'économie circulaire. L'ambition est de réduire les déchets et les coûts qui y sont liés et de créer de l'emploi et de l'activité innovante en Wallonie* » (Gouvernement Wallon, 2019, p27). Afin de favoriser une activité circulaire, la Wallonie a déjà mis en place un certain nombre d'initiatives.

Depuis 2013, la région a signé un partenariat avec la fondation Ellen MacArthur dans le cadre du lancement du projet NEXT afin de financer différents acteurs (PME, start-ups, universités, etc.) ayant des projets industriels et de croissance pour optimiser l'utilisation des ressources (Reverse Metallurgy, s.d.) et ainsi développer l'économie circulaire dans la région. Ensuite, elle a lancé en 2015 le Plan Marshall 4.0 qui vise à soutenir le redéploiement socio-économique de la Wallonie autour de 5 axes (formation, innovation et croissance, mobilisation du territoire, énergie et numérique) (Le Forem, s.d.). En 2017, les chèques entreprises voient le jour et proposent une aide financière aux entrepreneurs qui veulent concrétiser leurs projets en

économie circulaire (Novallia, s.d.). Par la suite, l'année 2018 signe l'adoption du Plan Wallon des Déchets-Ressources visant à améliorer l'utilisation des biens consommables et qui considère « *la gestion des déchets comme un vecteur de redéploiement économique pour la Wallonie* » (Di Antonio, 2018, p5). Finalement, les Green Deals achats circulaires sont apparus en 2019. Un Green Deal « *est un partenariat multi-acteurs visant à faciliter l'émergence de projets innovants d'économie circulaire. L'État s'associe avec d'autres parties prenantes (entreprises, collectivités, fédérations d'entreprises, associations, centres de recherche, etc.) en vue de lever les freins auxquels sont confrontés les projets d'économie circulaire* » (Henry et al., 2019, p68). Dans le Green Deal achats circulaires, des organisations publiques et privées s'engagent à mettre en œuvre au moins deux projets circulaires pilotes d'achats circulaires et pourront en contrepartie bénéficier d'un réseau d'apprentissage (SPW, s.d.-b). Un tableau récapitulatif des différentes mesures se trouve ci-après.

Tableau 1 : récapitulatif des différentes mesures mises en place par la Wallonie en termes d'économie circulaire

Nom du programme	Année	Description	Durée	Ampleur	Financement
Green Deal achats circulaires	2019	Partenariat multi-acteurs où les signataires s'engagent à réaliser deux projets-pilotes ou à soutenir les acheteurs dans leurs démarches. Ils bénéficient en contrepartie d'un réseau d'apprentissage rassemblant tous les signataires au sein d'une communauté	Engagement des signataires pour une durée de 3 ans	110 organisations	/
Plan Wallon des Déchets-Ressources	2018	Plan regroupant 700 actions proposées au travers de 33 orientations stratégiques et 157 mesures afin d'implémenter la stratégie d'économie circulaire de la Wallonie et de réduire, réutiliser, trier, recycler et revaloriser les déchets. Plan regroupé en 6 cahiers : 1. Cadre stratégique 2. Prévention et réutilisation des déchets 3. Gestion des déchets ménagers 4. Gestion des déchets industriels 5. Propreté publique et lutte contre les déchets sauvages 6. Impacts environnementaux et socio-économiques	Indéterminé. Jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan à l'échelle fédérale belge	Tous les citoyens, entreprises, intercommunales, associations, communes, pouvoirs publics, etc. sont concernés par ce plan	/

Chèques entreprises	2017	Financement de prestations de type conseil accompagnant les entreprises dans : 1. Conception et production circulaire 2. Symbiose industrielle 3. Logistique inversée 4. Nouveaux modèles économiques	Financement sur 3 ans	À destination des entreprises et aide d'un montant maximum de 45 000€ pour des prestations jusqu'à 60 000€. Quote-part entreprise de 25% sur le montant total de la prestation	22 millions d'euros investis depuis 2017 et 4600 entrepreneurs financés
Plan Marshall 4.0	2015	Plan stratégique contenant des mesures de redéploiement économique pour la Wallonie autour de 5 axes : 1. Faire du capital humain un atout 2. Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises 3. Mobilisation du territoire à destination du développement économique 4. Soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire 5. Soutenir l'innovation numérique	Période 2015-2019	À l'échelle de la Wallonie	2.9milliards d'euros dont : Axe 1 : 304.5 millions Axe 2 : 850.5 millions Axe 3 : 374 millions Axe 4 : 1.1 milliard Axe 5 : 244.8 millions
NEXT	2013	Financement d'entreprises ayant des projets industriels et de croissance pour optimiser l'utilisation des ressources ainsi qu'un accompagnement spécialisé. Repose sur 3 piliers : 1. Création de projets de croissance, d'activité et d'emploi dans tous les domaines de l'économie circulaire 2. Éducation et formation continue 3. Intégration dans un réseau international	Inconnue	À destination des entreprises et financement maximal à hauteur de 1 million d'euros (prêts subordonnés sans garanties et/ou capital)	Inconnue

SOURCES : TABLEAU CONSTRUIT À PARTIR DES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR PORTAIL DE WALLONIE, PLAN WALLON
DÉCHETS RESSOURCES, NOALLIA, LE FOREM, REVERSE METALLURGY ÉTUDE DE PWC

Nous savons que la Wallonie a une volonté affirmée et affichée de déployer l'économie circulaire dans la région et que, par la même occasion, elle espère créer de l'emploi. Les premières sections de ce mémoire montrent que le passage à une économie circulaire n'est pas naturel pour les entreprises et que l'hypothèse d'une augmentation de la masse salariale dans le secteur, à la suite du déploiement d'activités circulaires, ne permettra pas de lever les nombreux freins qui subsistent encore aujourd'hui. Dès lors, on aurait pu légitimement s'attendre à ce que la Wallonie octroie au moins une partie de son aide financière sur des aides à l'emploi puisque l'économie circulaire sera créatrice d'emplois, d'un coût salarial est élevé et où les entreprises tendent fortement à l'automatisation et à la délocalisation. De manière assez surprenante, lorsque l'on décortique toutes les mesures implémentées par la Wallonie, aucune ne prend la forme d'aides à l'emploi.

Certes, si toutes ces mesures peuvent permettre à des entreprises de développer des pratiques d'économie circulaire et donc, en tout logique, de favoriser la création d'emplois, nous n'avons aucunes garanties sur le fait que l'avènement de pratiques d'économie circulaire dans les entreprises belges entraînera *de facto* l'embauche de nouveaux travailleurs puisqu'aucune réduction à la suite de ces mesures ne peut être observée sur le coût salarial de ceux-ci. De plus, nous savons que les activités d'économie circulaire de la Wallonie se concentrent majoritairement dans des boucles à faible valeur ajoutée. Dès lors, les entreprises ne seront pas incitées à s'engager dans des activités circulaires si l'augmentation des coûts salariaux n'est pas compensée.

Partie 3 : Etat des lieux du taux d'emploi et de chômage en Belgique et en Wallonie

Dès lors qu'il a été possible de constater dans les sections précédentes que l'économie circulaire revêt un potentiel de création d'emplois important et que ceux-ci peuvent tant s'adresser à des travailleurs plus hautement qualifiés que faiblement qualifiés, il serait intéressant de se pencher sur la situation de l'emploi et du chômage en Belgique et d'explicitier plus précisément ces tendances pour la Wallonie afin de pouvoir dessiner une vue d'ensemble de l'ampleur de l'emploi et du chômage.

Chapitre 1 : Taux d'emploi

Le taux d'emploi peut être défini comme « *le rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler* » (Banque nationale de Belgique, 2014, p1). En effet, la population en âge de travailler regroupe toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans et la population active occupée comprend le nombre de personnes, parmi les personnes en âge de travailler, qui disposent effectivement d'un emploi salarié ou non salarié (Banque nationale de Belgique, 2014). Les personnes de 15 à 64 ans sont donc classées dans la population active occupée dès lors qu'elles ont exercé une activité rémunérée, peu importe le statut et la durée, pendant une certaine période de référence (Freyssinet, 2004). Par conséquent, ce taux permet de représenter « *la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler* » (Iweps, 2019). Il tient lieu de remarquer que la fourchette des 15-64 ans n'est pas tout à fait pertinente puisque la Belgique impose une obligation scolaire jusqu'à 18 ans. Cependant, cette fourchette a été retenue par les différentes bases de données et instituts scientifiques belges afin de faciliter les comparaisons internationales (Banque nationale de Belgique, 2014).

Comme l'illustre la Figure 3 ci-dessous, le marché du travail belge était caractérisé par un taux d'emploi de 64.5% en 2018. Cela signifie qu'en 2018, 64.5% des belges en âge de travailler disposent d'un emploi (salarié ou non salarié).

Figure 3 : Taux d'emploi par âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité en 2018 (en pourcentage de la population correspondante dans la catégorie d'âge de 15 à 64 ans)

	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Total	64.5	56.8	69.4	58.4
15-24 ans	25.0	15.5	30.2	19.3
25-54 ans	80.4	68.9	86.2	74.4
55-64 ans	50.3	49.5	52.5	46.4
Hommes	68.2	61.2	72.8	62.4
Femmes	60.7	52.4	65.9	54.4
Faiblement qualifiés	35.5	32.6	40.2	30.1
Moyennement qualifiés	66.6	51.4	71.1	61.9
Hautement qualifiés	83.4	78.5	85.8	80.7
Belges	65.4	55.3	70.0	59.3
Autres ressortissants de l'UE	65.7	69.6	68.7	57.5
Ressortissants hors UE	41.4	38.1	48.3	34.5

Source : NBB Statistiques, 2019

La Wallonie enregistre un taux d'emploi de 58.4%, signifiant que 58.4% des personnes résidant en Wallonie et en âge de travailler travaillent en Wallonie ou ailleurs. Si ce pourcentage est bien en deçà de la moyenne belge, il reste cependant devant celui de Bruxelles-Capitale. La Flandre occupe quant à elle la première place et recense un taux d'emploi de près de 70%.

Comme le démontre la figure 3 ci-dessus, que ce soit à l'échelle de la Belgique où à l'échelle des trois régions, la part de l'emploi s'élève avec le niveau de qualification. Si l'on reprend le taux d'emploi des peu qualifiés en Wallonie, seulement 30.1% des wallons peu qualifiés âgés entre 15 et 64 ans disposent d'un emploi (salarié ou non salarié).

Enfin, si un taux d'emploi élevé peut donc globalement être interprété positivement, le faible taux d'emploi des jeunes, et plus précisément dans la fourchette 15-24 ans, ne doit pas être trop alarmiste puisque celui-ci peut être en lien avec la poursuite des études (Iweps, 2020).

Chapitre 2 : Taux de chômage

En Belgique, plusieurs taux de chômage différents sont calculés par les instituts de statistiques. Tout d'abord, le taux de chômage harmonisé mis au point par le Bureau International du travail (BIT), basé sur une enquête auprès de la population européenne et permettant les comparaisons européennes (Magalhães, 2017). Ce taux de chômage peut être déterminé en faisant « *le rapport entre la population au chômage et la population active* » (Banque nationale de Belgique, 2014, p1). La population active est composée de tous les habitants de 15 à 64 ans qui travaillent ou sont à la recherche d'un emploi (Banque nationale de Belgique, 2014). Le taux de chômage recense donc la proportion de personnes de la population active qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi (Iweps, 2019). Attention, si une personne n'est pas à la recherche d'un emploi et n'est pas disponible pour l'occuper immédiatement, alors celle-ci sera classée dans la population inactive (Freyssinet, 2004).

Le deuxième taux de chômage pouvant être calculé en Belgique est le taux de chômage administratif. Celui-ci correspond toujours au rapport entre la population au chômage et la population active mais la définition de la population au chômage est différente que celle du BIT car celle-ci est moins restrictive sur le critère « recherche active d'emploi » et recense par conséquent une vision plus large des chômeurs (Magalhães, 2017).

La figure 4 ci-dessous se base sur le taux de chômage harmonisé calculé selon la méthode du BIT. Celui-ci a été choisi car il est le plus utilisé et permet de meilleures comparaisons européennes (Magalhães, 2017). La figure 4 annonce un taux de chômage s'élevant à 6% pour la Belgique en 2018. Cela équivaut à ce que 6% de la population active en Belgique en 2018 était en situation de sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Figure 4 : Taux de chômage par âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité en 2018 (en pourcentage de la population correspondante dans la catégorie d'âge de 15 à 64 ans)

	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Total	6.0	13.4	3.5	8.5
15-24 ans	15.8	30.6	10.9	22.5
25-54 ans	5.4	12.5	2.8	7.9
55-64 ans	4.3	10.6	3.0	5.4
Hommes	6.3	14.5	3.5	9.0
Femmes	5.6	11.9	3.3	8.0
Faiblement qualifiés	13.3	25.8	6.9	18.3
Moyennement qualifiés	6.0	16.6	3.3	9.1
Hautement qualifiés	3.5	7.0	2.5	4.1
Belges	5.0	12.3	2.8	7.8
Autres ressortissants de l'UE	8.2	9.4	5.9	10.0
Ressortissants hors UE	23.0	29.6	16.0	27.1

Source : NBB Statistiques, 2019

Si le taux de chômage explose en région de Bruxelles-Capitale et est très faible en Flandre, celui de la Wallonie se situe tout de même au-dessus de la moyenne belge avec un total de 8.5%. Cela signifie que 8.5% de la population active wallonne est en situation de sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Pour information, selon Le Forem (2020), le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés peu qualifiés (DEI) en 2019 s'élevait à 49 514 personnes.

À son tour, le taux de chômage est lui aussi composé d'une proportion plus importante de faiblement qualifiés. Dans ce cadre, deux mécanismes peuvent être mis en cause. Premièrement, dû à la mondialisation, la désindustrialisation ou encore le progrès technique, la demande pour les personnes peu qualifiées a fortement diminué dans le temps, conduisant à une inadéquation entre l'offre et la demande de travail pouvant induire à son tour à un chômage structurel où la demande de main d'œuvre qualifiée correspond en réalité à un excédent de main d'œuvre peu qualifiée (Dejemeppe *et al.*, 2002). En effet, les personnes peu qualifiées, en plus de souffrir d'un manque de connaissances, ne disposent pas toujours d'expérience professionnelle et d'un comportement adéquat au travail (savoir-vivre), ce qui les

rend difficilement insérables sur le marché du travail, avec de surcroît un maintien de l'emploi plus compliqué que pour des personnes plus hautement qualifiées (Conseil supérieur de l'emploi, 2013). Face à un coût du travail élevé en Belgique et face à des entreprises devant sans cesse innover et proposer de nouveaux produits aux consommateurs afin de pouvoir rester le plus compétitif possible (Magalhães, 2017), le marché du travail exige une main d'œuvre de plus en plus qualifiée, entraînant par conséquent l'éviction des personnes peu qualifiées, car il est difficile pour celles-ci d'accéder à des postes requérant des qualifications particulières (Banque nationale de Belgique, 2018). Deuxièmement, le manque d'emplois dans l'économie linéaire développe un phénomène de « déqualification en cascade » (Dejemeppe *et al.*, 2002). Dans ce cadre, un article de Dejemeppe *et al.* (2002) explique que dans un contexte économique de pénurie généralisée d'emplois, les travailleurs plus hautement qualifiés, qui dans un premier temps ne trouvent pas d'emplois correspondant à leur formation et donc à leurs qualifications, s'ils veulent espérer trouver un emploi, n'ont parfois pas d'autre choix que de se diriger vers un emploi requérant moins de qualifications. Ce phénomène, où les travailleurs qualifiés prendraient des postes à priori destinés à des peu qualifiés, laisse les moins qualifiés avec une situation de chômage ou d'inactivité.

Partie 4 : Economie circulaire et emploi pour les personnes peu qualifiées, une potentialité pour la Wallonie ?

Si l'on devait résumer le cheminement de ce mémoire, nous savons que l'économie circulaire entend gérer de manière économe les ressources en diminuant la consommation de ressources naturelles, en faisant notamment des déchets de nouvelles ressources, afin de réduire les impacts environnementaux de la production et de la consommation mondiale. Ceci revêt de nombreux avantages tant sur l'environnement, sur les coûts de matières premières des entreprises que sur la création d'emplois circulaires locaux et non délocalisables, où ces emplois peuvent s'adresser à tous types de qualifications et particulièrement aux peu qualifiés dans ce qui relève de la collecte sélective, la gestion des déchets, la réparation, le désassemblage ou encore le réassemblage (Deboutière & Georgeault, 2015).

Si le passage à cette économie n'est à ce jour pas naturel pour les entreprises car de nombreux freins subsistent, nous pouvons cependant nous attendre à une augmentation de la masse salariale dans celles-ci lorsqu'elles décideront d'entreprendre des démarches afin d'adopter des pratiques d'économie circulaire.

Lorsque l'on analyse la situation de la Wallonie, l'économie circulaire se développe au sein de la région et la majorité des opérations liées à celle-ci se concentre dans des activités de collecte ou encore de recyclage, qui sont des activités à faible valeur ajoutée et qui peuvent s'adresser à des travailleurs peu qualifiés (Henry *et al.*, 2019). De plus, nous pouvons constater que le marché du travail wallon est caractérisé par une proportion importante de personnes peu qualifiées, et présentant également un chômage structurel. Si l'économie circulaire est devenue un axe important de la politique régionale wallonne et que la Wallonie l'affiche comme un vrai projet de société et entend faire de l'économie circulaire la nouvelle norme pour ses entreprises en favorisant la mise en place de bon nombre de mesures, limiter le chômage est également un pan de sa stratégie. Plus particulièrement, la DPR soutient l'objectif « *d'augmenter le taux d'emploi, c'est-à-dire faire participer davantage de Wallonnes et de Wallons au marché du travail, et de favoriser la création d'emplois durables et de qualité* » (Gouvernement Wallon, 2019, p22). Etonnamment, malgré sa volonté affichée de création d'emplois et de réduction de son chômage structurel, la Wallonie n'a pas dirigé une partie de ses financements vers des aides à l'emploi, ce qui aurait pu contrebalancer l'augmentation des coûts salariaux liés à l'avènement de l'économie circulaire.

Nous pouvons donc conclure par l'affirmative que l'économie circulaire reflète un potentiel important de création d'emplois pour les peu qualifiés. Dans ce cadre, il est crucial que la Wallonie saisisse les opportunités qu'offre l'économie circulaire en termes de nouvelles activités à haut potentiel d'emplois. Cependant, nous estimons qu'il est aussi primordial pour les politiques publiques de centrer la mise en œuvre des politiques d'emploi sur ce public cible.

Partie 5 : Nécessité d'intervention dans le coût salarial par les politiques publiques dans l'emploi des peu qualifiés

Dès lors, il est important que les politiques publiques puissent soutenir les initiatives existantes et futures de stratégies circulaires sur le sol wallon afin que toutes les entreprises puissent intégrer la boucle de l'économie circulaire et que la transition puisse ainsi s'opérer (Demonté, 2017). Pour cela, des mesures importantes et incitantes sont nécessaires. Le soutien des pouvoirs publics représente par exemple un levier important pour faciliter cette transition et déboucher sur une économie plus respectueuse de l'environnement mais également des êtres humains. Les décideurs publics doivent dès lors pouvoir donner un incitant économique aux

entreprises afin que celles-ci puissent se lancer dans des pratiques d'économie circulaire et dépasser les freins qu'elles rencontrent, et plus particulièrement les coûts d'investissement et l'augmentation des coûts salariaux (SPF Economie, 2018).

Dans ce cadre, nous émettons l'hypothèse de travail qu'une grande partie des aides des pouvoirs publics devraient se matérialiser sous la forme d'aides à l'emploi en liaison avec l'économie circulaire. Historiquement, les aides à l'emploi sont l'incitant économique le plus utilisé par les pouvoirs publics belges depuis les années 1970 parce que « *ce mode de financement permet aux autorités publiques de soutenir la production de services collectifs tout en poursuivant les objectifs de leur politique d'emploi* » (Mertens de Wilmars, 2010). Depuis la 6^{ème} réforme de l'État en 2014, les aides à l'emploi ont été régionalisées et chaque région peut dès lors choisir quelle politique elle souhaite adopter en la matière afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques adaptées et efficaces, mais surtout, qui répondent aux spécificités du marché du travail de chaque région (Conseil supérieur de l'emploi, 2018).

Ces incitations à l'embauche par la réduction du coût salarial pourront être dirigées vers les peu qualifiés et prendre la forme de subventions salariales, d'une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale ou encore des subsides d'insertion, efficaces pour combler l'écart entre le coût salarial d'un travailleur peu qualifié et la productivité de ce dernier (Rennoir & Tojerow, 2018).

Au vu du potentiel de création d'emplois dans l'économie circulaire, du nombre d'emplois à destination des personnes peu qualifiées, et de la volonté du Gouvernement wallon de vouloir d'une part faire de l'économie circulaire une part importante des activités des entreprises wallonnes et d'autre part de créer de l'emploi durable et de qualité, nous avons toutes les raisons de penser que la meilleure stratégie pour le Gouvernement serait d'implémenter des aides à l'emploi à destination des entreprises wallonnes s'engageant dans l'économie circulaire. Il est important de comprendre que c'est la décision politique qui permettra l'accession à un scénario ambitieux et qui permettra de créer d'avantage d'emplois à destination des peu qualifiés. En effet, il est nécessaire de rappeler que les activités circulaires en Wallonie se concentrent autour de boucles à faible valeur ajoutée et que ce sont ces boucles qui offrent des emplois potentiels pour les travailleurs peu qualifiés. Dès lors, si les politiques publiques n'interviennent pas dans le coût du travail, il y aura une forte probabilité que ces activités ne se déploieront guère en raison de la faible valeur ajoutée que celles-ci rapporteront à l'entreprise et de l'investissement

important qu'elles auront dû effectuer pour l'essor de ces activités, sans parler de l'augmentation des coûts salariaux qui en résulteront pour des travailleurs ayant un rapport coût/productivité élevé.

En conclusion, soutenir la viabilité de ces activités à faible valeur ajoutée via des politiques d'emploi c'est permettre une réelle opportunité de création d'emplois à destination des demandeurs d'emploi peu qualifiés et permettre le déploiement de certains pans d'économie circulaire qui, sans l'intervention des politiques publiques, ne se développeront peut-être pas. Finalement, ces aides à l'emploi revêtent une occasion de réduire le chômage structurel de la Wallonie, nécessité capitale pour le redressement de celle-ci sur le plan économique (Union wallonne des entreprises, 2019).

Partie 6 : Nécessité de financer l'économie sociale d'insertion en priorité dans le secteur de l'économie circulaire

Comme le démontre la section précédente, un financement public sera nécessaire afin d'inciter les entreprises à mener des activités circulaires, et il serait souhaitable que celui-ci prenne la forme d'un financement de l'emploi. De manière générale, ce type de financement public est octroyé en fonction du profil du travailleur engagé et, dans le cas de la Wallonie, il serait intéressant d'offrir ce financement aux entreprises engageant des personnes peu qualifiées dans des pratiques d'économie circulaire. Les entreprises se verraient donc offrir un financement qui permettra de couvrir une partie du coût salarial de leurs travailleurs et les autorités publiques wallonnes pourraient dès lors poursuivre le triple objectif de faire de l'économie circulaire un axe important de sa politique économique et environnementale, de créer de l'emploi et de l'activité innovante et à la fois de réduire le chômage structurel wallon (Mertens de Wilmars, 2010).

Comme le mentionne l'état des lieux de l'économie circulaire en Wallonie, deux types d'entreprises sont actives dans ce domaine : les entreprises classiques ou dites à but lucratif et les entreprises sociales. Ces deux types d'entrepreneuriat se font par conséquent concurrence sur le marché. De plus, les consommateurs peuvent librement choisir avec quel prestataire ils souhaitent avoir un échange et les travailleurs peuvent également choisir chez quel prestataire postuler et travailler. Par conséquent, la combinaison entre une pluralité de prestataires se faisant concurrence, un financement public et le libre choix des consommateurs et des

travailleurs nous amène à pouvoir caractériser ce marché comme un « quasi-marché » (Mertens de Wilmars, 2010).

Cependant, octroyer un financement de l'emploi équivalent à des prestataires poursuivant des finalités différentes et en concurrence sur un quasi-marché amène avec lui deux risques : celui de la dualisation mais aussi de l'impact sur la qualité de l'emploi.

Chapitre 1 : Dualisation

Si toutes les entreprises se voient conférer le même financement public pour engager des personnes peu qualifiées dans des activités d'économie circulaire, un phénomène de dualisation pourrait apparaître sur le marché. En effet, lorsque des entreprises sociales se retrouvent en concurrence avec des entreprises privées, ces entreprises sociales vont tenter de changer leurs pratiques afin de pouvoir rester compétitives. Ce changement de pratiques les amène souvent à vouloir écrémer les travailleurs présents sur le marché du travail en n'embauchant ainsi que les « bons » travailleurs (Mertens de Wilmars, 2010). Dans le cas des travailleurs peu qualifiés, écrémer le marché signifierait que l'entreprise n'emploierait que les « meilleurs » travailleurs peu qualifiés, c'est-à-dire ceux qui sont ponctuels et productifs, et disposant également de savoir-vivre au travail. Cependant, puisque ces pratiques vont totalement à l'encontre de la finalité des entreprises sociales, ce sont finalement celles-ci qui finissent par subir l'écramage qui est réalisé par les entreprises à but lucratif, pour qui cet écramage ne va à contrario en aucun cas contre leur objectif qui est de pouvoir dégager un maximum de profit sur les biens et services proposés. Par conséquent, les entreprises sociales se verraient employer les travailleurs les moins qualifiés et les plus éloignés du marché de l'emploi (Mertens de Wilmars, 2010).

Si les entreprises sociales récoltent, trient, revendent ou encore recyclent des produits dans le cadre de l'économie circulaire, leur véritable force réside dans leur capacité, contrairement aux entreprises privées, à faire de la lutte environnementale une écologie à la fois sociale. En effet, outre les considérations environnementales, les enjeux sociaux forment le socle de la mission des entreprises sociales. Par conséquent, les travailleurs qui seront employés par les entreprises sociales actives dans l'économie circulaire auront tendance à être très peu qualifiés et à être moins productifs, représentant ainsi un coût très important pour les entreprises. Dans ce cadre, le financement public, ayant la forme de financement de l'emploi, ne permettra pas de couvrir

suffisamment le coût du travail pour que cela soit un minimum rentable pour les entreprises de s'engager dans des activités circulaires. Ce phénomène a donc pour conséquence de mettre en péril l'équilibre économique des entreprises à finalité sociale qui ont pour but la réinsertion durable des peu qualifiés sur le marché du travail. Leur existence, pourtant cruciale pour lutter contre le chômage structurel, se verrait donc en danger.

Chapitre 2 : Impact sur la qualité de l'emploi

Comme le démontre l'étude de Defourny et *al.* (2010) dans le secteur des titres-services, les entreprises sociales placent leurs travailleurs au centre de leurs préoccupations éthiques. Dès lors, elles veillent à fournir à leurs travailleurs un encadrement particulier et personnalisé ainsi que la mise en place d'outils performants, avec entre autres des formations, tout au long du contrat de travail, afin que ceux-ci puissent jouir d'un emploi pérenne et de qualité. Par conséquent, la mission sociale, au cœur des activités des entreprises sociales, est un point déterminant de la qualité de l'emploi des peu qualifiés (Brolis & Nyssens, 2016). Cependant, il est évident que ces pratiques ont un coût, et que l'on peut imaginer que ce coût n'est pas forcément observable dans les entreprises privées, puisque celles-ci se préoccupent probablement moins du confort de leurs travailleurs en comparaison avec les entreprises sociales.

De plus, il est important de noter que les entreprises sociales ont été des pionnières dans les domaines de l'économie circulaire, ce qui démontre qu'elles sont pleinement capables de former les travailleurs peu qualifiés aux exigences qualificatives de ce nouveau type d'économie, et ce dans un environnement de qualité. Le dernier rapport du groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES) dont Denis Stokkink, maître de stage de ce mémoire-projet, en est le président souligne que « *l'Union et les États membres pourraient bénéficier davantage de la capacité d'innovation des entreprises sociales en ce qui concerne le développement de l'économie circulaire si celles-ci avaient accès à un soutien et à une assistance appropriés afin de réaliser pleinement leur potentiel* » (GECES, 2016, p14).

En conclusion, la présente constatation des deux risques découlant d'un financement public équivalent entre entreprises privées et entreprises sociales dans l'économie circulaire doit pouvoir alarmer le gouvernement wallon sur la hauteur du financement à allouer aux entreprises

et, par conséquent, aux garde-fous à devoir mettre en place. Dans ce cadre, il serait capital de considérer un financement plus important à destination des entreprises sociales pour les raisons qui ont été énoncées dans cette dernière section.

Conclusion

Ce mémoire-projet aura pu soulever quelques pistes intéressantes. En effet, d'une part, nous savons que l'économie circulaire permettra à notre économie de diminuer ses impacts environnementaux, de diminuer l'exploitation des ressources naturelles et qu'elle revêt un potentiel d'emploi important pour les personnes peu qualifiées. D'autre part, nous savons que ces peu qualifiés forment la part la plus importante du chômage en Wallonie et qu'il y a là une éventualité de rencontrer un objectif de mise à l'emploi de ceux-ci. Cependant, l'économie circulaire pose une question qui se veut en miroir à ces considérations : est-elle vraiment rentable économiquement pour les entreprises outre ses externalités positives pour l'environnement ?

La réponse à cette question n'est pas aisée. Il apparaît de manière assez claire que les entreprises n'entreprendront pas un changement de business model si celui-ci ne peut à terme pencher en leur faveur, c'est-à-dire leur procurer un certain bénéfice. Par conséquent, la réponse à cette question réside dans l'intervention des politiques publiques. Puisque les politiques savent désormais que l'économie circulaire créera de l'emploi et engendrera en conséquence une augmentation de la masse salariale dans les entreprises, ils savent également que ces créations d'emplois se matérialiseront en Wallonie dans des boucles à faible valeur ajoutée, qui ne se déploieront d'ailleurs probablement pas sans des politiques publiques ciblées. En cause, une main d'œuvre belge au coût salarial parmi les plus élevés de l'Union européenne et une main d'œuvre de surcroît peu qualifiée et ayant une productivité assez faible. Le financement de l'emploi dans les entreprises wallonnes, qu'elles soient à but lucratif ou sociales, s'engageant dans des pratiques circulaires s'avère donc crucial à la progression de l'économie circulaire en Wallonie et de l'augmentation de son taux d'emploi.

Cependant, la dernière partie de ce mémoire rappelle ô combien il est important de retenir les leçons du passé et de ne pas financer les entreprises à but lucratif et les entreprises sociales de la même manière. Comme nous l'a bien rappelé le secteur des titres-services, celui de

l'économie circulaire n'échappera pas à l'écémage réalisé par les entreprises classiques afin de ne garder que les bons travailleurs résultant en l'emploi de personnes très peu qualifiées au sein des entreprises sociales qui, en plus de les accueillir, leur offriront un emploi de qualité.

Dans ce cadre, il sera nécessaire pour les pouvoirs publics, s'ils désirent financer l'emploi dans l'économie circulaire, d'affiner certaines pistes et de bien calculer le budget à allouer à cette action avec le Bureau du Plan. Ceux-ci devront se poser certaines questions comme : quelle durée du chômage devra être retenue afin de pouvoir intervenir dans le coût salarial d'un travailleur peu qualifié et nouvellement embauché ou encore, quelle forme devra finalement prendre l'aide et quel sera son pourcentage ? Evidemment, la réponse à ces questions sera à l'appréciation des politiques en fonction des chiffres recensés. De plus, il est important pour les décideurs wallons de ne pas oublier qu'un chômeur retournant sur le marché du travail coûtera par conséquent moins en termes d'allocation de chômage mais que s'il retourne sur le marché du travail grâce à des mesures incitatives de financement de l'emploi, il convient de calculer la balance de ces deux éléments afin de pouvoir considérer le coût net de ces initiatives.

Cependant, cette intervention pourrait être questionnée sur une vision à plus long terme. Une étude de Deboutière & Gorgeault pour l'Institut de l'économie circulaire (2015) soulève que *« Aujourd'hui, une grande partie de la fiscalité repose sur le facteur travail. A l'opposé, les matières premières se raréfient inexorablement et ne sont que faiblement taxées. Il convient donc de reporter la fiscalité sur l'extraction et l'exploitation des matières premières »* (Deboutière & Gorgeault, 2015, p39). Certes, c'est une autre manière de faire mais à plus court terme, cela semble difficilement concevable pour des entreprises ayant financièrement du mal à changer de paradigme.

En conclusion, la volonté des politiques publiques de changement de logique économique au profit d'une économie circulaire ne pourra se matérialiser sans une attention particulière à l'emploi, *« un enjeu au cœur de la transition »* (Rebaud, 2016, p14).

Bibliographie

- ADEME, & ARF. (2014). Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France. Consulté à l'adresse <https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/guide-strategie-eco-circulaire-final.pdf>
- Adoue, C., Beulque, R., Carré, L., & Couteau, J. (2014). Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Consulté à l'adresse https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/hal-01172044/file/Etude_finale_strat%C3%A9gies%20d'entreprise%20et%20economie%20circulaire.pdf
- Agoria, & Sirris. (2017). *Livre blanc sur l'économie circulaire : Ou comment nos entreprises technologiques développent de nouveaux modèles d'entreprise durable*. Consulté à l'adresse <https://www.sirris.be/sites/default/files/whitepaperfr.pdf>
- Banque nationale de Belgique . (2014). Fiche d'information : Le taux d'activité, le taux d'emploi, le taux de chômage, etc. Consulté à l'adresse http://www.nbbmuseum.be/doc/infosheets/fiche_information_FR_09.pdf
- Banque nationale de Belgique . (2018). Pour une économie dynamique et inclusive. Consulté à l'adresse https://www.nbb.be/doc/ts/publications/nbbreport/2018/fr/t1/rapport2018_tii_h5.pdf
- be circular be.brussels. (s. d.). L'Economie Circulaire. Consulté le 2 mars 2020, à l'adresse <http://www.circulareconomy.brussels/a-propos/leconomie-circulaire/>
- belgium.be. (2016). Contrats de travail : distinction en fonction de la durée des prestations. Consulté le 5 avril 2020, à l'adresse https://www.belgium.be/fr/emploi/contrats_de_travail/types_de_contrats/duree_des_prestations
- Belin, H., & Hananel, C. (2019). L'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale . Bruxelles, Belgique : The World Company.
- Blomsma, F., & Brennan, G. (2017). The Emergence of Circular Economy: A New Framing Around Prolonging Resource Productivity. *Journal of Industrial Ecology*, 21(3), 603-614. <https://doi.org/10.1111/jiec.12603>
- Bonet Fernandez, D., Petit, I., & Lancini, A. (2014). L'économie circulaire : quelles mesures de la performance économique, environnementale et sociale ? *Revue Française de la Gestion Industrielle* , 33(4), 1-27. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01676972/document>
- Boughriet, R. (2012). La taxation des décharges est l'option la plus efficace pour encourager le recyclage. Consulté le 4 avril 2020, à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/ae/news/interview-mudgal-shailendra-outils-economiques-UE-recyclage-15708.php4>

- Brolis, O., & Nyssens, M. (Éd.). (2016). Le quasi-marché des titres-services : Qualité d'emploi, motivation au travail et diversité des prestataires. In Quelle qualité d'emploi dans les services d'aide-ménagère ? Une approche multidisciplinaire (p. 17-73). Consulté à l'adresse https://www.academia.edu/30003754/Le_quasi-march%C3%A9_des_titres-services_Qualit%C3%A9_d_emploi_motivation_au_travail_et_diversit%C3%A9_des_prestataires
- Commission européenne. (2020, mars 11). Changer nos modes de production et de consommation: le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire montre la voie à suivre pour évoluer vers une économie neutre pour le climat et compétitive dans laquelle les consommateurs ont voix au chapitre [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_420
- Conseil Supérieur de l'emploi. (2013). Les personnes faiblement qualifiées sur le marché du travail. Consulté à l'adresse https://emploi.belgique.be/sites/default/files/fr/modules_pages/publicaties/document/onssup_hogeraad/cserapport-2013.pdf?id=39095
- Conseil supérieur de l'emploi. (2013). Les personnes faiblement qualifiées sur le marché du travail. Consulté à l'adresse https://emploi.belgique.be/sites/default/files/fr/modules_pages/publicaties/document/onssup_hogeraad/cserapport-2013.pdf?id=39095
- Conseil supérieur de l'emploi. (2018). État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions. Consulté à l'adresse https://emploi.belgique.be/sites/default/files/fr/modules_pages/publicaties/document/onssup_hogeraad/conseilsuperieuremploi-rapport2018.pdf?id=47809
- Conseil supérieur de l'emploi. (2019). État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions. Consulté à l'adresse https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/rapport_cse_2019_-_etat_des_lieux_-_pv.pdf
- Deboutière, A., & Georgeault, L. (2015). Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? Etude bibliographique. Consulté à l'adresse https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2018/01/2015_iec_etude_emploi.pdf
- Defourny, J., Henry, A., Nassaut, S., & Nyssens, M. (2010). Does the mission of providers matter on a quasi-market? The case of the Belgian « service voucher » scheme. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 81(4), 583-610. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8292.2010.00423.x>
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2017). Économie sociale et solidaire (1re éd.). Berchem, Belgique : De Boeck.
- Dejemeppe, M., Cockx, B., & Van der linden, B. (2002). Chapitre 11. Déqualification en cascade ou inadéquation des qualifications en Belgique ? Capital humain et dualisme sur le marché du travail , 219-238. <https://doi.org/10.3917/dbu.croix.2002.01.0219>

- Demonté, D. (2017). L'économie circulaire en Wallonie : « Appuyons-nous sur l'expérience des entreprises ». Consulté le 3 mars 2020, à l'adresse <https://www.agoria.be/fr/L-economie-circulaire-en-Wallonie-appuyons-nous-sur-l-experience-des-entreprises>
- Di Antonio, C. (2018). redéploiement économique . Consulté à l'adresse <http://environnement.wallonie.be/dechetsressources/docs/Resume-Non-Technique-PWD-R.pdf>
- Drumetz, F. (2004). La délocalisation . Bulletin de la Banque de France, (132), 27-42. Consulté à l'adresse https://www.researchgate.net/profile/Francoise_Drumetz/publication/227369579_La-delocalisation/links/5434180d0cf294006f734c25/La-delocalisation.pdf
- Dufourmont, J., Cooper, H., Novak, M., Köhler, J., & Dierckx, R. (2019). L'emploi circulaire en Belgique - Analyse de référence de l'emploi dans l'économie circulaire en Belgique. Consulté à l'adresse <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2019/20190919avc>
- ECOLO. (2015). L'économie verte, l'avenir de l'emplo. Consulté à l'adresse https://ecolo.be/wp-content/uploads/2018/02/20151204_emplois_verts.pdf
- Ellen MacArthur Foundation. (2013). Towards the circular economy Vol. 1 : Economic and business rationale for an accelerated transition. Consulté à l'adresse <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/Ellen-MacArthur-Foundation-Towards-the-Circular-Economy-vol.1.pdf>
- Ellen MacArthur Foundation. (2016). Vers une économie circulaire : arguments économiques pour une transition accélérée. Consulté à l'adresse https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/Executive_summary_FR_10-5-16.pdf
- Ellen MacArthur Foundation . (2015). L'économie circulaire, pour une Europe compétitive. Consulté à l'adresse https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/Note-de-Synthese_FR_Growth-Within.pdf
- Freyssinet, J. (2004). Taux de chômage ou taux d'emploi, retour sur les objectifs européens. Travail, genre et sociétés, 11(1), 109-120. <https://doi.org/10.3917/tgs.011.0109>
- go4circle. (s. d.). Sur go4circle. Consulté le 15 avril 2020, à l'adresse <https://go4circle.be/index.php/fr/sur-go4circle>
- Gouvernement wallon. (2019). Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024. Consulté à l'adresse https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf
- Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES). (2016). Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale. Consulté à l'adresse <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/24501/attachments/1/translations/fr/renditions/pdf>

- Henry, P., Simonet, M.-D., Evrard, Y., Morreale, C., & Puget, A.-P. (2019). Rapport introductif sur l'économie circulaire en Wallonie. Consulté à l'adresse http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2018_2019/RAPPORT/1301_1bis.pdf
- Institut national de l'économie circulaire. (s. d.). L'économie circulaire . Consulté le 5 mai 2020, à l'adresse <https://institut-economie-circulaire.fr/economie-circulaire/>
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. (s. d.). L'emploi intérieur. Consulté à l'adresse https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/06/definitions_et_contexte-2018.pdf
- Iweps. (2019). Population active, taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage administratifs par commune. Consulté le 15 mai 2020, à l'adresse <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-administratifs-commune/>
- Iweps. (2020). Taux d'emploi (BIT) Wallonie. Consulté le 15 mai 2020, à l'adresse <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>
- Joly, C., & Douillard, P. (2016). L'économie circulaire, combien d'emplois ? (46). Consulté à l'adresse https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na46_economie_circulaire_07042016_finale-web.pdf
- Kampelmann, S. (2016). Mesurer l'économie circulaire à l'échelle territoriale. Revue de l'OFCE, 145(1), 161-184. <https://doi.org/10.3917/reof.145.0161>
- Lazzeri, Y. (2017). Économie circulaire, entreprises, territoires : freins et leviers. Consulté le 15 avril 2020, à l'adresse <https://pddtm.hypotheses.org/325>
- Le Forem. (s. d.). Plan Marshall 4.0. Consulté le 15 mai 2020, à l'adresse <https://www.leforem.be/a-propos/projets-plan-marshall.html>
- Le Forem. (2020). *Situation du marché de l'emploi wallon - Statistiques mensuelles*. Consulté à l'adresse https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391441467056/202004_Chiffres_SeriesStatistiquesMde.pdf?fbclid=IwAR3SbLJNPH7RUrgAW7_uIrQMKTCDCKjR4N1IV8yE8WUz7fBw8I6VVrspG8
- Le Gurun, L. (2019). Fonctionnement en silos : une mort déjà atteinte ? | Force Plus. Consulté le 10 mai 2020, à l'adresse <https://www.forceplus.com/blog/fonctionnement-en-silos-est-il-mort>
- le Moigne, R. (2014). Créer des emplois grâce à l'économie circulaire. Consulté le 5 février 2020, à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/ae/news/remy-le-moigne-emploi-economie-circulaire-22068.php4>
- Magalhães, G. (2017). Les soutiens financiers à la création de l'emploi en région wallonne. Consulté à l'adresse <https://www.traxio.be/media/1018683/i-guide-aides-a%CC%80-lemploi-en-rw-de-langue-franc%CC%A7aise-2017.pdf>

- Mathieu, C., & Sterdyniak, H. (2005). Délocalisations et emploi. Quel bilan ? Quelle politique économique ? Revue de l'OFCE, 94(3), 241-278.
<https://doi.org/10.3917/reof.094.0241>
- Matthews, C.-E. (2017). L'économie circulaire et son impact sur le contrôle de gestion (Mémoire). Consulté à l'adresse
https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A10968/datastream/PDF_01/view
- McKinsey, & Ellen MacArthur Foundation. (2015). Growth within: a circular economy vision for a competitive europe. Consulté à l'adresse
https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/EllenMacArthurFoundation_Growth-Within_July15.pdf
- Mertens de Wilmars, S. (2010). La gestion des entreprises sociales. Liège, Belgique : Edipro.
- NBB Statistiques. (2019). Taux de chômage par âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité. Consulté le 5 mai 2020, à l'adresse <https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/evolutions-statistiques-de-lemploi/marche-du-travail/taux-de-chomage-par-0>
- NBB Statistiques. (2019). Taux d'emploi par âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité. Consulté le 5 mai 2020, à l'adresse <https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/evolutions-statistiques-de-lemploi/marche-du-travail/taux-demploi-par-age>
- Novallia. (s. d.). Chèques-entreprises « Economie circulaire ». Consulté le 15 mai 2020, à l'adresse <http://www.novallia.be/cheques-entreprises-economie-circulaire>
- ONEM. (2013). Activation et formation des chômeurs Eléments d'évaluation d'un certain nombre de mesures de l'ONEM. Consulté à l'adresse
https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2013/Activation_Formation_Chomeurs/FR.pdf
- ONU Info. (2019). Deux milliards de personnes de plus sur la Terre en 2050, selon l'ONU. Consulté le 5 mai 2020, à l'adresse
<https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/world-population-prospects-2019.html>
- POUR LA SOLIDARITÉ - PLS. (2019). Présentation du think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ - PLS. Consulté le 30 mai 2020, à l'adresse
<http://www.pourlasolidarite.eu/fr/page/presentation-du-think-do-tank-pour-la-solidarite-pls>
- PricewaterhouseCoopers. (2016). Etude sur l'Economie circulaire : potentiel économique en Belgique et objectifs de la politique fédérale. Consulté à l'adresse
https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/economie_circulaire_-_potentiel_economique_en_belgique.pdf
- Rebaud, A.-L. (2016). Economie circulaire et emploi : Enjeu et perspectives. Consulté à l'adresse <http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na-2016-emplois-eco-circulaire.pdf>

- Rennoir, M., & Tojerow, I. (2018). Orientation des politiques régionales de l'emploi après la 6e réforme de l'État. *Dynamiques régionales*, 6(1), 97-117.
<https://doi.org/10.3917/dyre.006.0097>
- RESSOURCES. (2019). Observatoire de la réutilisation. Consulté à l'adresse https://www.res-sources.be/wp-content/uploads/2020/02/Observatoire_2019_GP_web-compress%C3%A9.pdf
- RESSOURCES. (2020). À propos. Consulté le 10 mai 2020, à l'adresse <https://www.res-sources.be/a-propos/>
- Reverse Metallurgy. (s. d.). NEXT. Consulté le 15 mai 2020, à l'adresse <http://www.reversemetallurgy.be/fr/next.html>
- Rizos, V., Behrens, A., van der Gaast, W., Hofman, E., Ioannou, A., Kafyeke, T., ... Topi, C. (2016). Implementation of Circular Economy Business Models by Small and Medium-Sized Enterprises (SMEs): Barriers and Enablers. *Sustainability*, 8(11), 1212.
<https://doi.org/10.3390/su8111212>
- Sauvé, S., McDonald, M., & Normandin, D. (2016). *L'économie circulaire*. Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.4151>
- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. (s. d.). Nature de la relation de travail : travail salarié ou travail indépendant ? . Consulté le 5 avril 2020, à l'adresse <https://emploi.belgique.be/fr/themes/contrats-de-travail/conclusion-du-contrat-de-travail/elements-constitutifs-du-contrat-de-0>
- Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. (s. d.). Baisse générale du coût salarial . Consulté le 29 mai 2020, à l'adresse <https://emploi.belgique.be/fr/themes/emploi-et-marche-du-travail/mesures-demploi/baisse-generale-du-cout-salarial>
- Sirris. (2018). Création de valeur durable à partir de l'économie circulaire et de l'écoconception. Consulté le 3 mai 2020, à l'adresse <https://www.sirris.be/fr/creation-de-valeur-durable-partir-de-leconomie-circulaire-et-de-lecoconception>
- SPF Economie . (2018). Financement de l'économie circulaire . Consulté à l'adresse <https://economie.fgov.be/fr/publicaties/financement-de-leconomie>
- SPF Santé publique, & SPF Economie . (2014). Vers une Belgique pionnière de l'économie circulaire . Consulté à l'adresse <https://www.health.belgium.be/fr/vers-une-belgique-pionniere-en-economie-circulaire>
- SPW. (s. d.-a). Economie circulaire | Développement Durable. Consulté le 3 avril 2020, à l'adresse <http://economiecirculaire.wallonie.be/economie-circulaire-0>
- SPW. (s. d.-b). Green Deal Achats Circulaires | Développement Durable. Consulté le 15 mai 2020, à l'adresse <http://economiecirculaire.wallonie.be/green-deal>
- Teigeiro, S., Solar-Pelletier, L., Bernard, S., Joanis, M., & Normandin, D. (2018). Economie circulaire au Québec. Consulté à l'adresse <https://solenio.com/wp-content/uploads/2018/04/economie-circulaire-au-quebec2.pdf>

Timmermans, P. (2012). Credo pour gagner. Tielt, Belgique : Lannoo.

Union wallonne des entreprises. (2019). Rapport économique : Priorité à l'emploi. Consulté à l'adresse <https://www.uwe.be/wp-content/uploads/2019/06/RapportEco2019.pdf>

United Nations Environment Programme. (2020). La Belgique, en route vers une économie circulaire. Consulté le 10 mai 2020, à l'adresse <https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/recit/la-belgique-en-route-vers-une-economie-circulaire>

Willeghems, G., & Bachus, K. (2018). Sectorstudie circulaire economie. Impact van de circulaire economie in Vlaanderen op de sociale economie en de tewerkstelling van kansengroepen. Consulté à l'adresse <https://www.vlaanderen.be/publicaties/sectorstudie-circulaire-economie-impact-van-de-circulaire-economie-in-vlaanderen-op-de-sociale-economie-en-de-tewerkstelling-van-kansengroepen>

WWF. (2019). Le Jour du dépassement. Consulté le 25 mai 2020, à l'adresse <https://www.wwf.fr/jour-du-depassement>

Résumé

Réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles, une Terre qui vit à crédit de plus en plus tôt au fil des années et bien d'autres choses plus effrayantes encore nous mettent face à un constat : il est urgent d'agir. Face à cette situation, l'économie circulaire attire de plus en plus et semble être la nouvelle norme vers laquelle le monde doit tendre.

Dans ce cadre, ce mémoire-projet s'est d'abord penché sur le concept connu et méconnu à la fois de l'économie circulaire. Ensuite, il convenait de dresser les avantages que l'on peut retirer de cette économie et les freins qui bloquent son avènement. Plus particulièrement, nous nous sommes penchés sur les emplois que pourrait créer cette nouvelle économie en Wallonie afin de pouvoir dresser des recommandations concrètes aux décideurs wallons. Pour ce faire, il a fallu comprendre quelles sont les ambitions de la Wallonie et comment elle les met en œuvre à l'heure actuelle. Ensuite, il a fallu comprendre à quoi ressemble le marché du travail wallon et qui sont les acteurs opérant sur ce marché. En liant donc cette partie plus pratique à la partie théorique, nous pouvons dès lors aisément comprendre que le passage vers une économie circulaire sera coûteux pour les entreprises, qu'elles ne peuvent pas y faire face seules et que la réponse réside par conséquent dans l'action des pouvoirs publics. Cependant, puisque les acteurs wallons de l'économie circulaire ont des finalités très différentes, il convenait finalement de se poser la question de l'ordre de grandeur de l'aide octroyée.

Ce mémoire-projet aura donc eu pour but de démontrer l'importance de l'action publique à l'avènement d'une économie circulaire en Wallonie à travers la création d'emplois s'adressant aux personnes peu qualifiées.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/espo